

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

I. JANVIER

1778.

TOME CXLIX



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

1. JANVIER

1778.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

La vie de David Hume, écrite par lui-même, traduite de l'anglois. A Paris, chez Morin. 1777. Petit vol. de 60 pag.

ON doit bien se garder de soupçonner d'amour propre un philosophe qui écrit sa vie. Les panégyristes toujours exagérateurs altèrent & défigurent les traits de leurs héros; la modeste philosophie prévient cet abus en s'appréciant elle-même, & l'on fait assez que ses poids sont justes. *Il est difficile,*

A 2 *cile,*

cile , dit Mr. Hume, *de parler de soi long-tems sans vanité , je serai donc court.* Voilà d'abord un bon moien d'être humble, c'est de n'être pas prolix dans sa propre histoire; mais ce n'est pas tout, Mr. H. prend bien d'autres précautions contre la vaine gloire. *Jamais, dit-il, il n'y eut d'entreprise littéraire plus malheureuse que mon traité de la nature humaine. Il mourut en naissant, il n'obtint pas même la distinction d'exciter quelques murmures parmi les fanatiques.* Peut-il y avoir un aveu plus humble. La distinction que Mr. H. avoit particulièrement prétendu assurer à son traité, étoit les murmures des fanatiques, c'est-à-dire, des Chrétiens, & il n'obtint pas même cette distinction. Voilà des Chrétiens bien indolens & bien bêtement pacifiques ! On fait un livre savant & profond dans l'honnête intention de les faire murmurer, & ils gardent un silence imbécille. Mais tout ne continua pas d'aller mal. Il se trouva enfin quelques fanatiques plus zélés pour la gloire de Mr. Hume, qui prirent le parti de murmurer. " Cependant mon libraire Miller „ m'écrivit que mes ouvrages commen- „ çoient à devenir le sujet des conversa- „ tions, que le débit en augmentoit tous „ les jours, & qu'on en demandoit de nou- „ velles éditions. On imprimoit dans une „ année deux ou trois réponses à ces écrits, „ faites par des révérends & très-révérends „ auteurs; & je jugeai par les invectives „ du docteur Warburton que mes livres

„ commençoient à être estimés en bonne
 „ compagnie „. Si la philosophie est fort
 éloignée de la vanité, elle ne l'est pas éga-
 lement des moïens d'embellir & d'enjoliver
 l'état des choses. Si on la combat par des
 raisons un peu trop fortes, elle établit que
 ces raisons sont des *invectives*, & si on la
 réfute enfin de maniere à ne point recevoir
 de réplique, elle en conclut que ses produc-
 tions sont *estimées en bonne compagnie*. Mais
 cette maniere de voir, qui mérite d'avoir
 place dans le traité de *vita beatà* de Sene-
 que, n'empêche pas que Mr. H. ne méprise
 philosophiquement la gloire. “ J'étois, je
 „ l'avoue, le seul historien qui eut dédai-
 „ gné à la fois le pouvoir, le crédit, la
 „ fortune & les clameurs des préjugés „.
 Ici Mr. H. par modestie sans doute, n'en
 dit pas assez. Non, il n'a pas *dédaigné les*
clameurs des préjugés, il les a au contraire
 souhaité, il a eu l'intention de les mériter,
 puisque le plus grand malheur de son *traité*
sur la nature humaine, est de n'avoir pas
même obtenu la distinction d'exciter quelques
murmures parmi les fanatiques. ---- “ Comme
 „ le sujet étoit à portée de tout le monde,
 „ je comptois sur l'approbation universelle.
 „ Mais je fus inhumainement frustré dans
 „ mes espérances „. Encore un coup, Mr.
 H. se trompe, il ne veut pas d'*approbation*
universelle. Dès que les *fanatiques ne mur-*
murent pas, un livre meurt en naissant ----
 “ Dès que la premiere effervescence de leur
 „ rage fut calmée, ce qu'il y eut de plus

„ mortifiant pour moi , c'est que le livre „ parut tomber dans l'oubli. Mr. M. me dit „ que dans un an , il n'en avoit vendu que „ quarante - cinq exemplaires „. Autres erreurs que fait commettre à Mr. H. la trop mauvaise opinion qu'il a de lui-même. Comment un homme *d'un caractère doux , maître de soi-même , d'une humeur ouverte , gaie , sociable , peu susceptible de haine , & très-moderé dans toutes ses passions* , comment , dis-je , un tel homme auroit-il pu envisager comme des effets de la rage , comme des *invectives* , les critiques douces & raisonnables qu'on a faites de ses ouvrages (a) ? Comment un vrai philosophe eût-il pu se chagriner si vivement , de ce que le libraire Millard n'a vendu dans un an que 45 exemplaires ? On est tenté de croire que Mr. H. ne se rend pas justice.

Cependant les torts que la modestie fait à la mémoire de Mr. H. , sont réparés par des passages fort longs , où ses bonnes qualités semblent rentrer dans tous les droits qu'elles ont sur la vénération de la postérité

(a) Telle que celle que Mr. James Battie a faite du traité sur la nature humaine ; elle est écrite avec autant d'élégance que de force & d'énergie sous le titre : *Essai sur la nature & l'immuabilité de la vérité , en opposition avec la fausse subtilité & au scepticisme &c* , réimprimé avec d'autres dissertations , à Londres , chez Dilly 1777. 1 vol. in-4°.

rité. “ Je suis, dit-il, un homme d’un caractère doux, maître de moi-même, d’une humeur ouverte, gaie & sociable, capable d’amitié, mais peu susceptible de haine & très-modéré dans toutes mes passions. Mr. H. remarque, qu’étant si aimable, il étoit aimé de tout le monde, comme de raison. Jeunes & vieux, savans & ignares, tous chérissoient le charmant Mr. Hume. Quant aux femmes, il en a été traité en vrai enfant gâté : “ Ma conversation n’étoit désagréable ni aux jeunes gens, ni aux oisifs, ni aux hommes studieux & instruits ; & comme je trouvois un plaisir particulier dans la société des femmes honnêtes, je n’ai pas eu lieu d’être mécontent de la manière dont j’en ai été traité. “ Après cela il ne faut pas être surpris de l’impuissance de la calomnie à l’égard de Mr. H. ; l’éclat de son mérite faisoit évanouir tous les nuages dont elle s’efforçoit de couvrir sa gloire. “ Quoiqu’il n’y ait guère eu d’homme distingué en quelque genre que ce soit, qui n’ait eu à se plaindre de la calomnie, je n’ai jamais senti l’atteinte de sa dent envenimée ; & quoique je me sois exposé assez légèrement à la rage des factions politiques & religieuses, elles ont paru se dépouiller en ma faveur de leur férocité ordinaire. Ce n’est pas que les fanatiques n’eussent été disposés à fabriquer & à répandre des fables à mon désavantage, mais ils n’ont

„ jamais pû en inventer une seule qui eût
 „ quelque apparence de probabilité (a).

On sent assez qu'un homme d'une vertu si inaccessible à la rage des *fanatiques*, devroit vivre des siècles pour le bien de l'humanité. Si Mr. H. se défendoit de la mort, c'étoit moins par amour de la vie que par le desir d'éclairer ses semblables & de convertir les *fanatiques*. “ Je pourrois insister „ & dire : Un peu de patience ; honnête „ Caron ; j'ai travaillé à ouvrir les yeux du „ genre humain. En vivant quelques an- „ nées de plus , je pourrois avoir le plaisir „ de voir les hommes délivrés de quelques- „ uns des maux que la superstition leur a „ faits „. Hélas ! Caron n'a rien écouté. M. Hume a passé dans la barque , les yeux du genre humain resteront fermés.

Cet éloge historique finit par une lettre d'un ami de l'auteur, qui déclare que Mr. Hume étoit *l'homme le plus parfait & le plus vertueux que la nature humaine puisse produire*. Quel désespoir pour les races futures, pour les pères & mères, pour la philosophie même qui perfectionne & améliore les êtres pensans ! Le dernier effort de la nature est fait ; Monsieur Hume a existé. Jamais il n'aura son semblable. La *nature humaine* se trouve au

(a) Cette contradiction est frappante. Les *fanatiques* ont fait le possible pour calomnier Mr. H., & cependant ils ont paru se dépouiller en sa faveur de leur férocité ordinaire. Ce modeste éloge en contient plusieurs de ce genre.

1. Janvier 1778. 9

terme de sa fécondité & de sa puissance ; le non plus outre de ses opérations est enfin déterminé.

O philosophie ! tu as donc aussi ton fanatisme !

Confidence philosophique. A Geneve 1777 ,
2 vol. in-8°. & à Liege chez Orval De-
mazeau.

LEs révoltans excès des philosophes ont soulevé contre eux toutes les sociétés & toutes les communions. Les protestans comme les catholiques ont lu dans le code de ces nouveaux législateurs la destruction de l'ordre public & des règles inviolables qui assûrent la sécurité & la conservation des états. L'épigraphe mis à la tête du livre , exprime parfaitement ces redoutables effets :

*Eripuit fulmenque Jovi Phœboque sagittas ,
Ac mortale manumittens genus , omnia jussit
Audere.*

C'est ici un protestant qui paroît sur la scène , armé de toutes les pieces d'attaque & de défense , que l'imprudance des incrédules lui a mises en main. Son ouvrage , dont nous avons rendu en son tems un compte succinct , vient d'être réimprimé avec des corrections & des augmentations considérables. Le système philosophique y est mis en action , & les principes de la secte se développent successivement & selon les occasions , dans la bouche d'un de ses plus zélés prosélytes.

sélytes. On voit à découvert l'horreur de ces dogmes aussi absurdes que désolans, les artifices & les moïens que l'impiété emploie pour les accréditer & pour les répandre. Nous nous arrêterons sur quelques-uns de ces moïens qui nous ont paru les mieux imaginés, & qui donneront une idée satisfaisante de cette politique pleine de malignité, selon l'expression du Prophète, qui dirige les efforts des ennemis de Dieu contre la sainteté de son culte (a).

Une des premières choses qu'il faut entreprendre pour la gloire de la philosophie, c'est la suppression de tous les aveux qui ont échappés à ses partisans, & dont on pourroit se prévaloir pour les mettre en contradiction, & de tout ce que des hommes célèbres ont dit en faveur du christianisme ; afin qu'il paroisse que ce n'est que la religion des ignorans & des simples. " Je crois qu'il ne seroit
 „ pas mal-adroit de faire & de répandre,
 „ parmi nos amis, deux ou trois éditions
 „ de *l'esprit des loix*, datées de l'année où
 „ parut la première, dans lesquelles ces étranges passages seroient, ou changés, ou totalement supprimés. Au moïen de cela,
 „ on pourroit se flatter, qu'au commencement, ou au milieu du dix-neuvième siècle, si la religion chrétienne n'est pas balayée de dessus la terre, nos écrivains rendroient fort suspecte l'authenticité de

(a) *Quanta malignatus est inimicus in sancto!*
 Psal. 73.

„ ces passages, & affoibliroient par-là l'impres-
 „ sion qu'ils peuvent faire. C'est d'ailleurs
 „ un service effenciel à rendre à l'auteur
 „ de l'*esprit des loix*, que d'effacer une
 „ tache dont sa réputation seroit éternelle-
 „ ment couverte Si je pouvois un
 „ moment cesser de penser que je suis chré-
 „ tien. Est-ce plaisanterie ? Je suis fort tenté
 „ de le croire, pour l'honneur de ce grand
 „ homme. Quant à ce qu'on lui fait dire,
 „ dans son lit de mort, qu'il regardoit la
 „ révélation comme le plus beau présent que
 „ Dieu pût faire aux hommes ; nous ne
 „ devons pas nous en inquiéter, parce que
 „ Madame la duchesse d'Aiguillon, qui pré-
 „ tend l'avoir entendu, n'est, après tout,
 „ qu'une femme „

Les hommages rendus aux christianisme par le fameux Bolingbrock, ne paroissent pas moins incommodes à ce zélé défenseur de la philosophie ; il veut sur-tout qu'on supprime les passages suivans qu'on lit dans le quatrième vol. des œuvres de ce lord. “ *Aucun système plus simple & plus clair que celui de la religion naturelle, tel qu'il se trouve dans l'Evangile. En supposant que le christianisme ait été une invention des hommes, ça été l'invention la plus utile pour le genre humain qui pût jamais être imaginée. . . . Les vûes politiques de Constantin, en établissant le christianisme, étoient de s'attacher plus fortement, & à ses successeurs, les sujets de l'empire ; de lier les différentes nations dont il étoit composé, en*

leur donnant une religion qui leur fût commune ; d'adoucir la férocité des soldats ; de réformer la licence qui regnoit dans les provinces ; & , en inspirant un esprit de modération & de soumission au gouvernement , d'éteindre ces principes d'avarice , d'ambition , d'injustices & de violence , qui donnoient naissance à tant de factions , & qui troubloient , si souvent , & d'une manière si funeste , la tranquillité de l'empire. . . . C'est injustement que l'on met les persécutions sur le compte du christianisme ; elles sont dûes , non pas à l'Évangile , mais aux systèmes que l'on a bâtis contre lui ; non pas aux révélations de Dieu , mais aux inventions des hommes. . . . Le système chrétien , de foi & de pratique , a été révélé par Dieu même , & il est aussi absurde qu'impie d'affirmer , que la sagesse divine (the divine logos) l'a révélé d'une manière incomplète & imparfaite. Sa simplicité & sa clarté prouvent , qu'il étoit fait pour être la religion du genre humain , & démontre , en même-temps , la divinité de son origine „

Après ces sages précautions qui regardent proprement la guerre défensive , le rusé philosophe s'occupe de l'attaque. Il regarde les *préfaces* comme une des premières armes qu'on doit employer & dont on peut se promettre des succès brillans. “ Il semble , d'abord , qu'une *préface* , dans laquelle , un auteur prend un ton d'oracle , soit , plus propre à indisposer le public , qu'à concilier sa faveur ; cependant , comme

„ l'expérience a démontré que nos philoso-
„ phes ont très-bien vû, que l'on subju-
„ gue le public par les moiens même qui
„ sembleroient devoir le révolter, j'invite
„ nos écrivains à faire violence à leur mo-
„ destie, en modélant leurs *préfaces* sur cel-
„ les que je vais transcrire „ Ici il copie
les *préfaces* de l'*Interprétation de la nature*, celle des *Pensées philosophiques*, celle de l'*Examen important &c.* Après quoi il donne quelques leçons de stile.

„ Je ne sçauois assez recommander à
„ nos écrivains de ramener fréquemment
„ dans leurs écrits, les mots *humanité*,
„ *bienveillance universelle*, & tels autres
„ de ce genre (en écartant celui de *charité*
„ qui est chrétien). Rien de plus propre
„ que ces mots, semés ça & là, à appri-
„ voiser avec nos principes, les personnes
„ qu'ils pourroient d'abord alarmer. Un
„ auteur anonyme me fournit une autre
„ raison d'insister sur ce conseil. Qu'un phi-
„ losophe, dit-il, témoigne, dans ses écrits,
„ à tout le genre humain, l'affection la plus
„ vive. Qu'il prenne le titre sublime de
„ citoyen de l'univers. Qu'à l'idée de l'espece
„ humaine il s'extasie & répande un tor-
„ rent de larmes. C'est le propre du philoso-
„ phe, qu'un mot général, une idée abstraite,
„ excite en lui la plus forte emotion, tandis
„ qu'un pauvre étendu sur le grand chemin,
„ n'en obtient qu'un coup d'œil d'indifférence;
„ car absorbé par l'idée des maux qui affligent
„ l'espece entiere, la misere d'un seul homme

„ est trop peu de chose pour l'émouvoir. Les
 „ relations même de société, de parenté, d'a-
 „ mitié, qui ont tant de prise sur les cœurs
 „ vulgaires, & retrecissent la sphere de leurs
 „ sentimens, ont peu d'accès dans son ame,
 „ occupée du bonheur de toute l'humanité.
 „ Si, dans plusieurs cas, il se montre dur,
 „ s'il écrit des libelles, s'il tourne le dos à
 „ un ami malheureux, on ne l'en estimera pas
 „ moins; ses écrits témoignent de reste, la
 „ tendre affection qu'il porte à l'univers; &
 „ quand il immoleroit à son ressentiment une
 „ cinquantaine d'individus, qu'est-ce que
 „ cela, comparé à huit-cents millions d'hom-
 „ mes? (a)

Le philosophe qui explique ainsi ses se-
 crets dans une confidence intime, ne se dis-
 simule pas un article un peu humiliant pour
 des esprits-forts. C'est la foiblesse qu'ils té-
 moignent à la mort & le dégoût qu'ils ressen-
 tent pour une doctrine à laquelle ils paroîs-
 soient si attachés. “ Nos adversaires font de
 „ cette apostasie philosophique des sujets
 „ de raillerie & de triomphe. Un d'entre-
 „ eux vient même de proposer, que d'hon-
 „ nêtes gens soient chargés de déclarer, tout
 „ simplement, la maniere dont meurent les
 „ esprits-forts de leur canton. Les bourgs,
 „ dit-il, enverroient leurs catalogues aux
 „ villes voisines; celles-ci à la capitale de

(a) Autres réflexions sur ce sujet dans les Jour-
 naux du 1. Mars 1777, p. 392. --- 1. Mai 1777, p.
 27. --- 1. Août 1777, p. 527.

„ la province ; la capitale de la province à
„ celle du royaume , où l'on imprimeroit , par
„ un ordre supérieur , tous les ans , au mois
„ de Janvier , cet almanach funebre des
„ Salmonées de la nation „.

Pour obvier à ces reproches & en ôter le fondement , notre philosophe suggere les moïens suivans , dont il croit pouvoir se promettre de grands avantages. “ Chacun de
„ nos freres doit être fortement exhorté
„ à imiter *Spinoza* , c'est-à-dire , à ne point
„ consentir , dans des maladies , à voir au-
„ cun homme d'église , & , s'il en paroît
„ quelqu'un , malgré lui , à faire bonne
„ contenance , à plaisanter & à rire , en un
„ mot , à se montrer *philosophe* jusqu'à son
„ dernier soupir. Peut-être ne seroit-il pas
„ mal , que quelqu'un de nos chefs dressât
„ une formule *d'impénitence finale* , que nos
„ novices apprendroient par cœur , & qu'ils
„ s'engageroient à réciter dans leur lit de
„ mort. Au moïen de cela l'établissement
„ dont on nous menace , loin de nuire à no-
„ tre cause , ne serviroit qu'à la faire tri-
„ ompher „.

Il n'est pas plus embarrassé à réfuter la conséquence qu'on pourroit tirer des *rétractations* , des *désaveux* , qu'on obtient si aisément des philosophes quand ils ont peur , & qui effectivement ne prouvent pas tant la force de la vérité que leur poltronnerie & leur mauvaise foi. “ Quant aux rétractations fai-
„ tes en pleine santé par quelques-uns de
„ nos coryphées , pour se soustraire à la

„ persécution , je sens bien qu'elles sont
 „ très - conséquentes à nos principes , &
 „ qu'on ne peut pas exiger que nous fas-
 „ sions , à nos dépens , une guerre ouverte
 „ aux préjugés ; cependant , comme le sang
 „ des martyrs fut pour l'Eglise une semen-
 „ ce des Chrétiens , je serois curieux de voir
 „ si le sang de quelques martyrs de la phi-
 „ losophie ne seroit point aussi une semence
 „ des philosophes „ Cette dernière épreuve ,
 je pense , ne réussiroit pas. Il ne faudroit
 que faire un exemple d'un philosophe ou
 deux , & veiller sur les autres pour anéantir
 toute la secte. Il est faux que la *persécution*
multiplie toutes les sectes , & la réfutation
 de ce grand axiome résultera , quand on le
 jugera à propos , du traitement que l'on fera
 aux philosophes (a).

L'idée d'opposer la prédication de la
 philosophie à celle de l'Evangile est absu-
 rément heureuse. C'est dommage qu'on
 ne l'ait exécuté encore en aucun pays.
 “ Il faudroit commencer par établir une
 „ colonie de femmes & d'hommes , libres
 „ de tout préjugé religieux , & nourris de
 ce

(a) Si la mauvaise philosophie étoit une affaire
 de conviction & de persuasion intime , on l'abo-
 liroit plus difficilement ; mais comme ce n'est
 qu'une affaire de mode , de parade , d'ostenta-
 tion & de morgue , nous garantissons qu'elle ne
 résistera pas aux légères & loyales attaques dont
 nous avons parlé dans le journal du 1. Mai , p.
 21 , & dans celui du 1. Août , p. 533.

„ ces grands principes de la philosophie
 „ moderne : *l'ame est matérielle : il n'y a*
 „ *point en l'homme de liberté : intérêt &*
 „ *vertu sont synonymes : les remords sont*
 „ *les fruits des préjugés , &c.* Si , dis-je ,
 „ il étoit possible de former une telle co-
 „ lonie , & de la placer dans quelques lieux
 „ inhabités de l'Afrique ou de l'Amérique ,
 „ je regarde comme démontré , qu'au bout
 „ de quelques années , les relations que l'on
 „ auroit de l'union , de la paix , de la prof-
 „ périté & du bonheur de ces nouveaux
 „ colons , aideroient merveilleusement à
 „ anéantir l'Evangile , & à établir l'empire
 „ de la philosophie par toute la terre ,.

Cependant la prédication de ce nouvel évangile ne paroît pas suffisante à notre philosophe , parce qu'elle ne regarde que la nature humaine , qui n'étant pas différente de celle de la brute , ne doit pas jouir seule des lumières de la philosophie. “ L'éducation des Orang-Outangs n'ayant été confiée
 „ jusqu'à présent , qu'à des matelots ou à
 „ des saltimbanques moresques , un auteur
 „ moderne assûre , qu'elle pourroit être por-
 „ tée fort loin , si des philosophes prenoient
 „ à cœur de la diriger par des traitemens
 „ doux & des manières affables. En consé-
 „ quence quelques-uns de nos nouveaux
 „ colons , des plus patiens & des plus hon-
 „ nêtes , seroient chargés d'une douzaine
 „ d'Orang-Outangs , dont ils essaieroient de
 „ faire des hommes. Leur succès , (qu'ils

„ auroient tout lieu de se promettre , puis-
 „ que l'Orang-Outang a une langue comme
 „ nous, un cerveau comme le nôtre) dé-
 „ montreroit aux orgueilleux spiritualistes,
 „ à quoi tient la différence entre l'homme
 „ & la bête. Il est aisé de sentir les pré-
 „ cieux avantages que le genre humain ré-
 „ tireroit de ces tentatives, & de plusieurs
 „ autres du même genre, que je passe sous
 „ silence ... C'est justement ce *cerveau com-*
me le nôtre, cette *langue comme la nôtre*
 qui depuis 300 ans n'a rien changé dans
 l'espece des *Outangs*, qui forme cette fatale
 démonstration de la spiritualité de l'ame
 humaine, qui renverse toute la philosophie
 & à laquelle on voudroit en vain opposer une
 démonstration contraire (a).

(a) Il n'y a pas long-tems que j'ai essayé la
 force de cet argument contre un philosophe
 zélé, mais d'ailleurs homme sociable & droit,
 qui a assez de générosité dans le caractère pour
 ne pas s'offenser, quand même il se reconnoît-
 roit ici. Après qu'il m'eût dit des merveilles
 d'un certain Orang-Outang, qu'il avoit connu
 particulièrement. *Parloit-il, lui dis-je, fort sen-*
sément ? --- *Ho ! ho ! il ne parloit pas.* --- *Et*
pourquoi non ? --- *Il n'a pas les organes néces-*
saire. --- *C'est une chose démontrée en anatomie, que*
sa langue & son cerveau ne diffèrent en rien de ceux
de l'homme. --- *Il manque de leçons.* --- *Com-*
ment cela ? Il vous a entendu pendant plusieurs
 années ; n'assistoit-il pas à vos conversations ? ---
 On assure qu'il sait parler, mais qu'il refuse de
 le faire de peur d'être employé au travail. En di-
 sant ces dernières paroles, M. B. se mit à rire
 & convint qu'il étoit au bout de ses raisons.
Observations remarquables sur ce sujet, I. Août
1777. p. 496.

Les petits moyens que le philosophe suggere ensuite sont certainement ingénieux ; mais ils ne sont pas nouveaux , plus d'une fois nous les avons vû employés par les coryphées de la secte. " Si dans une compagnie , la conversation vient à tomber sur le , christianisme , il faut n'en parler que comme d'une vieille erreur , dont toute personne qui pense est entièrement revenue ; il faut dire , d'une manière positive , avec un certain geste de dédain , que le procès est jugé , que c'est une affaire , absolument terminée. Par-là , on en impose tout au moins aux jeunes-gens , & aux femmes ; on fait craindre le ridicule à ceux qui seroient tentés de se dire Chrétiens ; & l'on peut écarter toute dispute sur le christianisme , dont on craindroit de ne pas sortir avec honneur. Je me suis convaincu , dans plus d'une occasion , de la bonté de ce moyen , qui , d'ailleurs , n'est pas d'une exécution difficile „

Après que tous ces expédiens auront produit un plein effet , & que le triomphe de la philosophie sera cimenté par la ruine totale du christianisme , il ne restera plus qu'une petite opération à faire , mais qui ne laissera pas d'embarrasser les grands génies chargés de procurer le bonheur général de l'espèce humaine. " Lorsque nous aurons enterré le christianisme , si , comme on le croit assez généralement , il faut aux hommes une religion , l'auteur du livre de

„ l'homme & de son éducation , propose celle
„ des Scandinaves , qu'il préfère à toutes
„ les autres , au paganisme même , pour le-
„ quel il paroïssoit d'abord avoir du pen-
„ chant. Il faut , dit-il , des passions aux
„ hommes ; & la religion païenne n'en étei-
„ gnoit point en eux le feu sacré & vivi-
„ fiant. Peut-être celle des Scandinaves peu-
„ différente de celle des Grecs & des Ro-
„ mains portoit-elle encore plus efficace-
„ ment les hommes à la vertu. La réputa-
„ tion étoit le dieu de ces peuples. C'étoit
„ de ce seul dieu , que ces peuples atten-
„ doient leur récompense. Chacun vouloit
„ être le *fils de la réputation* , chacun hono-
„ roit dans les Bardes , le distributeur de
„ la gloire , & le prêtre du temple de la
„ renommée. Le silence des Bardes étoit
„ redouté des guerriers & des princes mê-
„ mes. Le mépris étoit le partage de qui-
„ conque n'étoit pas fils de la réputation. . .
„ Le desir religieux & vif d'une renom-
„ mée immortelle excitoit les hommes à
„ s'illustrer par leurs talens & leurs vertus.
„ Que d'avantages une telle religion plus
„ pure d'ailleurs que la païenne ne pour-
„ roit-elle pas procurer à une nation ! L'his-
„ toire ne parle pas , (ce qui m'étonne un
„ peu) des grands effets de cette religion
„ sur ceux qui l'ont professée. Mais il est
„ aisé de se peindre une société dont tous
„ les individus seroient saisis de la fiere
„ ambition d'être *fils de la renommée*. D'ail-
„ leurs cette religion étant fort peu con-
nue ,

„ nue , nous pourrions l'ajuster à notre
„ fantaisie , & lui donner le degré de per-
„ fection dont elle seroit susceptible. Il me
„ tarde fort de voir la terre entiere sou-
„ mise à la religion des Scandinaves. Quel
„ important service la philosophie aura ren-
„ du au genre humain ! „

Tous ces projets que l'auteur met dans la bouche du philosophe qui confie ses secrets , sont tirés mot-à-mot des plus célèbres productions de l'incrédulité , de l'*Esprit* , des *Pensées philosophiques* , du *Christianisme dévoilé* , de l'*Essai sur les préjugés* , &c ; ce ne sont pas les propos arbitraires d'un personnage supposé , c'est la quintessence du code philosophique , c'est la doctrine avouée & reconnue des chefs de la secte. Nous avons donc cru bien faire en donnant quelque étendue à cet extrait. Il importe de bien connoître des choses , dont la seule connoissance guérit des maux qu'elles pourroient causer ; & c'est sous ce point de vue que l'auteur a envisagé son ouvrage , qui peut servir à détromper bien des lecteurs de la grande idée qu'ils ont peut-être conçue de la sagesse philosophique. Il seroit d'une utilité plus sûre & plus générale , si l'ironie étoit un peu plus marquée & que l'on eût mieux fait sortir les traits sur lesquels la chose doit être jugée. Dans le premier tome sur-tout , on se fie un peu trop à la pénétration du lecteur , qui s'il n'est pas fort attentif , pourroit bien prendre le change. Un autre défaut de cet

ouvrage est que l'auteur (Mr. Vernes, ministre à Geneve [a]) est lui-même dans le cas de ne pouvoir opposer au philosophisme un système suivi & conséquent. Après avoir professé durant quelque tems les dogmes du protestantisme, il s'est fortement déclaré pour le socinianisme, & a consacré à cette nouvelle profession de foi plusieurs injures contre les dogmes catholiques (b). Le socinianisme n'est réellement qu'une espece de déisme, & du déisme à l'athéisme le pas est si glissant, qu'il n'est guere possible de s'arrêter après être descendu jusques-là (c). Nouvelle preuve de ce

(a) Il ne faut pas le confondre avec Mr. Vernet, aussi ministre à Geneve, auteur d'un abrégé de l'histoire universelle, & de quelques autres ouvrages où il y a de l'érudition.

(b) Il pousse l'animosité & l'injustice jusqu'à dire que les catholiques reconnoissent trois Personnes qui ne sont qu'une seule Personne, t. 1. p. 15. Le plus respectable mystere de la religion chrétienne n'est, selon lui, qu'une ineptie théologique. Que ces tems sont differens de ceux, où le pauvre Michel Servet débitoit la même doctrine dans la même ville !

(c) L'auteur veut que toutes les Puissances de l'Europe s'unissent pour prescrire le symbole socinien. Mais que peuvent les Puissances d'Europe sur mon intelligence, sur l'intime & irréfutable persuasion qui constitue la foi, & l'adhésion de l'ame à la révélation & à la loi de Dieu ? Et pourquoi les Puissances de l'Asie, celle de la Chine sur-tout, n'auroient-elles aucune influence sur ma docilité en matiere de foi ? Les Puissances de l'Europe interpellées par Mr. Vernes, font ce que faisoit Charles V, prié par les protestans de rétablir la confession sacramentale. Elles rient.

que nous avons dit tant de fois de l'essentielle unité & indivisibilité de la vraie religion. Ennemi zélé & éclairé des monstrueuses erreurs de la philosophie irréligieuse, Mr. Vernes est à plaindre d'avoir fait, sans s'en douter, une grande partie du chemin par le quel y sont arrivés presque tous ceux qu'il combat. Qu'on nous permette de répéter ici un passage que nous avons déjà rapporté ailleurs, mais qui ne peut être cité plus à propos : “ *La religion catholique, apostolique & romaine, est incontestablement la seule bonne, la seule sûre & la seule vraie ; mais cette religion exige en même-temps de ceux qui l'embrassent la soumission la plus entière de la raison. Lorsqu'il se trouve dans cette communion un homme d'un esprit inquiet, remuant & difficile à contenir, il commence d'abord à s'établir juge de la vérité des dogmes qu'on lui propose à croire ; & ne trouvant point dans cet objet de la foi un degré d'évidence que leur nature ne comporte pas, il se fait protestant ; s'apercevant bientôt de l'incohérence des principes qui caractérisent le protestantisme, il cherche dans le socinianisme une solution à ses doutes & à ses difficultés, & il devient socinien. Du socinianisme au déïsme il n'y a qu'une nuance très-imperceptible, & un pas à faire ; il le fait. Mais comme le déïsme n'est lui-même, ainsi que nous l'avons déjà dit, qu'une religion inconséquente, il se précipite insensiblement dans le pyrrhonisme ; état violent & aussi humiliant pour l'amour-*

Dict. Encyclop. t. 17. p. 200. édit. de Neuchâtel. 1795. art. Unitaires.

propre , qu'incompatible avec la nature de l'esprit humain. Enfin , il finit par tomber dans l'athéisme ; état vraiment cruel , & qui assure à l'homme une malheureuse tranquillité , à laquelle on ne peut guere espérer de le voir renoncer „. Nous tirons ce passage du fameux *Dictionnaire encyclopédique* , de ce dépôt si vanté des connoissances humaines ; la source n'est pas suspecte. La vérité qu'il exprime , est une vérité de sentiment , une vérité de la plus intime conviction. Quiconque fait réfléchir sur la nature & la marche de l'esprit humain , quiconque fait s'interroger & s'approfondir soi-même , se dit au fond du cœur : oui , c'est ainsi qu'on arrive au fond de l'abîme (a).

(a) Autres réflexions sur cette matière , dans le Journal du 1. Novembre 1777 , pag. 318.



*Conclusio Facultatis Theologiæ Parisiensis ,
lata occasione approbati à duobus Magistris
libelli , qui inscribitur &c.* C'est - à - dire ,
Conclusion de la faculté de théologie de
Paris , portée à l'occasion d'un ouvrage
approuvé par deux docteurs , lequel est
intitulé : *Eloge de Michel de l'Hôpital ,
chancelier de France* , discours qui a rem-
porté le prix de l'académie françoise , en
1777. A Paris, chez Valade , libraire , rue
St. Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins ,
douze pag. in-4°.

ENtre plusieurs propositions répréhensi-
bles de l'éloge du chancelier de l'Hôpi-
pital , la faculté de théologie en a extrait
neuf , qu'elle a condamnées dans ses assem-
blées générales du 10 & 17 Novembre. Elle
a ordonné que les deux docteurs * qui avoient * 1. Decem.
donné leur approbation à cet éloge , la ré- 1777. p 533.
voqueroient publiquement & expressément ;
ce qu'ils ont fait de cette maniere : *Oratio-
nis panegyricæ domini de l'Hôpital præci-
piti lectione auditâ , nominis mei subscrip-
tionem inconsideratè apposui , quam revoco ,
& tanquam nullam & irritam habendam sup-
plex exoro. Datum Parisiis , die sextâ No-
vembris , 1777. F. Fozembas. --- Magister
Billette , alter è suscriptoribus prædictæ ora-
tionis , directâ , die 18 Novembris , ad V. D.
Decanum epistolâ , expressè declarat se purè
& simpliciter revocare datam approbationem ,*

*& adherere conclusionibus sacrae facultatis
eà de re latis.*

Quoique les gazettiers se soient empressés à jeter du ridicule sur le zèle de la Sorbonne, avant même qu'elle eût rien prononcé sur l'ouvrage de Mr. Remy ; ce zèle pour l'orthodoxie n'en est pas moins juste, ni moins respectable. Mais s'il est vrai, comme une personne bien instruite vient de nous l'écrire, que *la secte dominante s'est emparée de la librairie & de la censure*, il faudra que la Sorbonne se détermine à recommencer bien souvent ses opérations si elle veut s'en promettre quelque effet ; il faudroit de plus, que ces opérations fussent appuyées par les moyens que nous avons indiqués *, & qui feront autant l'éloge de l'humanité que de la religion du gouvernement qui en fera usage.

* 1. Janv.
1775, p. 14.
---- 1. Mai
1777 p. 21.
---- 1. Août
1777. p. 533.

Enfin nous sommes instruits du contenu de la lettre, ou plutôt des trois lettres insérées dans les *Avis divers* dont nous avons parlé dans le journal du 15 Octobre, p. 249. Ces *Avis* ne sont pas ceux, qu nous avons cherché les dites lettres ; c'est une autre feuille périodique dont l'auteur est Mr. l'abbé Aubert. Nous extrairons quelques passages de ces lettres qu'on a paru si empressé de connoître.

“ Je suis un pauvre curé de campagne. Après mes devoirs remplis envers mes chers paroissiens,

je divise mon tems entre mon jardin & mes livres ; & je préfère ceux qui ont un objet utile , ou qui ont rapport à la religion. Un de mes confrères qui partage mes goûts , me procura l'année dernière les lettres du Pape Clement XIV , dont il me fit les plus grands éloges : je les lus ; & lorsque l'année littéraire parla , ainsi que le journal des sçavants , de ces lettres , je les trouvai absolument d'accord avec mes réflexions. Mr. L'éditeur y répondit comme de raison , mais en convenant à peu près de tout , puisqu'il étoit d'accord qu'il avoit mêlé les lettres du Pape avec ses ouvrages , & ses ouvrages avec les lettres du Pape. En effet n'ayant ces lettres que depuis 1758 , elles ne pouvoient se trouver en grande partie dans la conversation avec soi-même qui existoit dès 1755. (car le Pape loue ce livre dans une lettre de cette année). Cet ouvrage existoit donc avant que Mr. l'éditeur eût les lettres. Donc ce qu'on lit de la conversation dans les lettres du Pape , a été copié de ces ouvrages dans celles-ci. C'est une démonstration. L'éditeur convient encore qu'il y a ajouté une soixantaine de pages de sa façon. Qui ajoute 60 pages à des lettres originales , peut bien en ajouter 100 & plus , & même faire le tout. A plusieurs objections il répond & les lettres italiennes répondront à tout. Les voilà ces lettres italiennes & elles ne répondent à rien ..

“ On avoit paru étonné de la suppression d'une partie de la lettre à un ambassadeur , faite dans la seconde édition : cela fit naître des difficultés sans nombre & des doutes très-forts sur la légitimité de cette lettre , & de celle-là à toutes celles de la collection , qui peccat in uno. L'éditeur nous rassûra en nous renvoyant à la future édition italienne. J'ouvre avec avidité le livre à l'endroit en question , & on nous avertit que cette fameuse lettre est en latin & que l'on ne donne point de lettres en latin ..

“ Je suis né vif ; & j'ai jetté le livre sur ma table. Je le repris , j'ai ouvert à la lettre adressée à Scipion Maffei. On se souvient des arguments de supposition qu'on avoit faits à l'occasion de ces mots affectueusement adressés par le Pape à ce sçavant

vant personnage. " Si Veronne connoît sa propre gloire, elle vous érigera des statues „ On fit observer à Mr. l'éditeur que Maffei au retour de ses voyages trouva la statue érigée avec ces mots flatteurs " à Scipion Maffei vivant „ Cette époque étoit antérieure de plusieurs années à la lettre de Ganganelli. (On peut voir la démonstration de ce fait affomant dans le journal des savants, dans l'année littéraire n°. 12 1776, mais sur-tout dans les mémoires des inscriptions hist. t. 13, p. 144. in 12.) ---- Eh bien Mr. l'éditeur pour parer adroitement à cette difficulté & se tirer d'un pas glissant, nous avertit que la lettre 48 est en latin, & qu'on ne donne point de latin, parce que dans ce siècle (celui de Ganganelli) on ne l'entend point „

" Mr. l'éditeur, vous nous dites que le latin est passé de mode & que cela feroit une bigarrure désagréable avec l'italien. 1°. Il ne s'agit pas ici de mode, il s'agit des lettres du Pape. 2°. Il ne s'agit pas de bigarrure, vous nous y avez accoutumés par le mélange de religion, poésie, peinture, politique, éducation, histoire, moines, dévotionnettes, voyages, bibliothèques, journaux, brochures &c &c &c. C'est là le tissu bigarré de ces lettres comme vous savez. 3°. Moi, Mr., tout curé de campagne que je suis, je lis quelquefois les lettres de Plin, quelques-unes de Cicéron; le seigneur de mon village sait par cœur le prædium rusticum & les géorgiques de Virgile; & Mr. son fils met en latin les lettres du Cardinal d'Osset. Des littérateurs de village passez à ceux des villes de provinces, & de la province passez à la capitale. Croyez moi, Mr. l'éditeur, vous êtes en bon train, donnez-nous du latin. Et j'ai sur cela une observation toute simple à vous faire. Vu que presque personne en France ne sait l'italien, & que tous les gens bien élevés savent le latin; c'est par les lettres latines qu'il falloit commencer avec d'autant plus de raison que c'est l'original latin qui doit lever plusieurs difficultés „

" Je vais chercher l'article où vous faites prendre du chocolat au P. Ganganelli avec un de ses amis un jour de jeûne chez les Cordeliers, & je trouve ici adroitement, " venez je vous

verferei du chocolat de ma main „. Et nous avions d'abord en françois “ je vous attends pour déjeuner „.

“ Nous lifons dans l'édition françoife : Votre tante eft trop dévote pour vous pardonner. On avoit crié fur cette expreffion ; car la dévotion doit pardonner quand il y a lieu , & pardonner plus fouvent que l'indévotion ; mais nous avons en italien : la dévotion de votre tante n'eft pas affez indulgente. Ainfi un idiome raccommode l'autre. Rien n'eft plus commode que les éditions „.

“ Vous avez employé 18 mois pour nous donner cette édition italienne, or pour ranger des originaux de lettres où il n'y a rien à fuppléer ni à retrancher, il ne faut pas huit jours même pour toutes les collections épiftolaires qui ont été faites jufqu'à ce jour. Il n'en eft pas de ce genre de travail comme de celui des premiers éditeurs de St. Ephrem, St. Irenée, St. Auguftin &c &c ; mais peut-être me trompe-je ? auriez-vous fait comme le Cardinal Cajetan qui en donnant la Somme de St. Thomas, y ajouta les trois quarts du fien , alors cela eft différent, l'édition devient plus longue & plus pénible „.

“ Dans la 3me. partie des lettres qui a paru cette année , on lit : on pourroit réduire tous les livres imprimés à 6000 volumes. Et on trouve auffi dans le véritable mentor de Mr. de Car. que l'on pourroit réduire le grand nombre de volumes en un moindre „.

“ Je lifois l'autre jour le voyage d'Italie de Mr. l'abbé Coyer & je trouve fur la ville de Florence ces mots “ Albert duc d'Autriche difoit qu'il ne falloit montrer cette ville que les jours de fête „.

“ Je cherche dans le Dict. Géog. de Vofgien le mot Florence & je lis : Albert duc d'Autriche difoit qu'il ne falloit montrer cette ville que les Dimanches „.

“ Je me fuis fouvenu que dans la 2de lettre du Pape T. I. on lifoit qu'il ne faudroit montrer cette ville que les jours de Dimanche , comme difoit un Portugais „.

“ Je ne comprenois pas pourquoi Mr. l'abbé Coyer

qui vient d'Italie, & Mr. l'abbé Vosgien s'accordent si bien à dire que ce proverbe est d'Albert duc d'Autriche; & que le Pape le donne à un Portugais. Pour avoir le mot de l'énigme, je prens le premier ouvrage de Mr. de Car. qui me tombe sous la main, le voyage de la raison; & je lis sur Florence. On ne devroit montrer cette ville que le Dimanche comme disoit un Portugais. J'ouvre les lettres à une illustre morte; & on lit on ne devroit &c comme disoit un Portugais. Donc l'éditeur a fait dire au Pape comme disoit un Portugais. Donc; donc; donc &c &c &c.

A toutes ces réflexions tirées des lettres insérées dans les *Avis divers*; on nous permettra d'en ajouter une. Il n'y a pas de Gonfalonier à St. Marin, quoiqu'il y en ait un à Luques; St. Marin, selon toutes les géographies du monde, est gouverné par deux chefs qui ont le titre de capitaines. Cependant parmi les lettres prétendues de Ganganelli, on en voit une adressée au Gonfalonier de St. Marin. Voilà ce que l'édition italienne n'explique pas plus que la françoise.



Pour achever de faire connoître la nouvelle carte des Pais Bas dont nous avons parlé dans le journal du 15 Septembre 1777, p. 104, nous ajouterons que pour donner une forme régulière à l'ensemble de cette carte, on a ajouté sur quelques feuilles, au delà des limites autrichiennes ou liegeoises, une petite partie des possessions des Puissances voisines, tirée des meilleurs

1. Janvier 1778.

81

cartes. Sur d'autres feuilles l'on a donné les éclaircissémens nécessaires à l'intelligence de l'ouvrage; enfin pour réunir l'utile à l'agréable, d'autres blancs ont été remplis de cartouches, dessinés & gravés par des artistes distingués & d'une habileté reconnue. Cette carte se vend à Luxembourg chez l'imprimeur du journal, prix 4 louis-d'or. ----- On lit à la fin du *prospectus* un rescrit de S. A. R. conçu en ces termes:

“ Son Altesse Royale étant informée, que la
“ nouvelle carte ou description géométrique des
“ Pays-Bas, levée depuis peu sous les ordres du
“ général comte de Ferraris, & pour l'exacti-
“ tude & perfection de laquelle rien n'a été
“ négligé, ne tardera pas d'être achevée & don-
“ née au public, selon que le prospectus imprimé
“ à cette occasion, l'annonce; & considérant
“ qu'il ne peut qu'être utile & avantageux à
“ tous les corps & administrations établis dans
“ ces provinces, ainsi qu'aux bureaux des offi-
“ ces fiscaux, de se pourvoir d'autant d'exem-
“ plaires complets de cette carte qu'ils juge-
“ ront leur convenir, au prix fixé par le susdit
“ prospectus; elle a autorisé & autorise chaque
“ tribunal supérieur de justice, chaque office
“ fiscal, les députés des Etats de chaque provin-
“ ce, les corps de Magistrats des villes, cha-
“ telainies, pays, métiers & districts des Pays-
“ Bas, à se procurer, aux fraix de leur adminis-
“ tration, & les tribunaux supérieurs de justice,
“ ainsi que les offices fiscaux, aux fraix de la
“ caisse des exploits, des exemplaires complets
“ de la carte sus-mentionnée. Permet Son Al-
“ tesse Royale au général comte de Ferraris de
“ de faire imprimer la présente disposition à la
“ suite du prospectus de la carte dont il s'agit,
“ & de la faire inserer dans les papiers publics,
“ afin que chacun en puisse avoir connoissance

Fait à Bruxelles le 25 Juin 1777. Etoit paraphé, *N^{e. vt.}* Plus bas, Charles de Lorraine,
 Par ordonnance de Son Altesse Royale, Signé,
 de Reul.

L'*If* est le mot de la dernière Enigme.

ENIGME.

Depuis mille ans & davantage,
 Servant toujours au même usage,
 Je trace en vain à chaque instant,
 Quelquefois en me battant,
 D'un demi cercle la figure;
 Delà vient que je murmure;
 Car qui ne se laisseroit pas,
 D'aller & venir sur ses pas,
 Au gré des fous, au gré des sages,
 Au gré des laquais & des pages?
 L'un m'amène à soi doucement,
 L'autre me pousse brusquement,
 Chacun selon sa fantaisie.
 Quoi! l'on ne veut pas que je cris
 Quand par d'indignes attentats,
 Souvent punis des magistrats,
 On veut me faire violence?
 Quelle maudite impertinence!
 Mais souvent je fais m'en venger;
 Car aux brigands dans le danger,
 J'oppose mes plus grandes forces.
 Quoi! mon cher lecteur, tu t'efforces
 De me chercher quand tu me vois?
 Peux-tu me méconnoître, moi,
 Qui chaque nuit en grand silence,
 Te garde en défendant tes biens?
 A ce coup, lecteur, tu me tiens.

NOUVELLES

1. Janvier 1778.



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 4 Novembre.)
La tête de Grégoire Ghika, Hospodar de Moldavie, a été envoyée ici & exposée suivant la coutume ordinaire. On voit un écriteau attaché à cette tête, portant : *que le dit prince après avoir été favorisé par la Porte, absous de divers crimes qu'il avoit commis pendant la dernière guerre, & remis en possession de la principauté de Moldavie, avoit tyrannisé les habitans de cette principauté, en exigeant d'eux, contre tout droit & justice, le double des impôts ordinaires, dont ils devoient au contraire être tout-à-fait exempts, en vertu des ordres du Souverain, pendant deux ans ; que d'ailleurs ce prince avoit négligé de fournir les provisions nécessaires pour former des magasins sur les frontières, commission dont il avoit été chargé, & qu'enfin il avoit refusé d'obéir aux ordres de la sublime Porte, qui lui avoit enjoint de se rendre ici avec sa famille.*

Achmet-Bey, qui a été chargé d'exécuter les ordres de la Porte à l'égard de l'Hospodar de Moldavie, n'en avoit, dit-on, point d'autres que de l'obliger à se rendre

I. Part.

C

ici avec sa famille ; mais comme ce prince a persisté dans son refus d'obéir aux ordres du Grand-Seigneur, ledit Achmet-Bey s'est vu dans la nécessité d'en venir à l'extrémité. Quoiqu'il en soit, il paroît que la Porte a pris la résolution de n'avoir plus aucun ménagement pour la cour de Russie, qui s'est toujours fort intéressée pour le feu prince de Moldavie, & le ton sur lequel parlent les ministres de la Porte, prouve qu'on tient pour inévitable une nouvelle guerre ; ce qui le confirme encore, est que le Reis-Effendi n'a donné jusqu'à présent aucune réponse cathégorique au sujet des plaintes de la Russie.

Les navires russes qui étoient destinés pour la Mer-noire, sont partis la semaine passée pour les Dardanelles, afin d'y attendre les ordres de leurs propriétaires. Malgré les représentations de la cour de Russie, ces navires n'ont pû obtenir de passer dans la Mer-noire ; de sorte que le long séjour qu'ils ont fait ici leur cause de grandes pertes.

Samedi dernier, le feu prit pendant la nuit dans le voisinage d'Ayasma-Capusi, près de la place où l'on fait ordinairement le partage des bleds ; plusieurs boutiques & magasins furent réduits en cendres, & comme ce malheur est précisément arrivé le dernier jour du Ramasan, le peuple le regarde comme un très-mauvais présage.

R U S S I E.

PETERSBOURG (*le 25 Novembre.*) La cour est sur le point de renvoyer à Constantinople le courier qui en est arrivé depuis peu. On assure au reste que les nouvelles dépêches dont il sera chargé serviront à décider définitivement de la paix ou d'une rupture entière avec la Turquie. Cependant on regarde déjà presque comme certain que la guerre sera déclarée, & tous les nouveaux préparatifs dont on a redoublé l'activité depuis l'arrivée de ce courier, contribuent encore à fortifier cette opinion & font présumer que notre cour ne fait plus aucun fond sur la durée de la bonne intelligence avec les Turcs.

Le bruit s'étoit répandu que notre envoyé à Constantinople avoit été enfermé au château des sept-Tours, & qu'on lui avoit donné une forte garde de Janissaires pour le mettre à couvert de la fureur du peuple; mais ce bruit est dépourvu de fondement.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 2 Décembre.*) Le 13 du mois dernier, Mr. le comte Ostrowski, nouveau Prince-Primat de Pologne & Légat du Pape à *Latere*, eut en cette qualité sa première audience du Roi : S. A. s'y rendit dans un magnifique équipage, suivi de plusieurs autres voitures de nos Magnats. A midi il y eut

grande table chez Mr. le comte Rzewuski ,
maréchal de la cour , & le soir assemblée
chez le prince grand-maréchal de la cou-
ronne. ----- Le premier de ce mois , jour
anniversaire du couronnement du Roi , tout
fut tranquille à la cour , parce que Sa Maj.
étoit allée le matin à Jablonna ; ce Monarque
en revint le soir & se trouva à la comé-
die. Il y eut redoute *gratis* au palais de
Radziwil : Mr. l'ambassadeur de la cour de
Russie en avoit païé tous les billets. Ces fê-
tes nous étourdissent pour le moment & dé-
tournent l'attention de la nation de l'état
critique où elle se trouve à l'égard des Turcs
& des Russes , mais on ne laisse pas d'être
persuadé que la Pologne se trouvera dans
peu dans des circonstances très-inquiétantes.
On assure que le Grand-Seigneur a promis
à la république de la remettre en possession
des terres que lui a fait perdre le dernier
traité de partage , si elle veut faire cause com-
mune avec la Porte : ce bruit est très-propre
à favoriser les spéculations de quelques sei-
gneurs qui sont toujours disposés à saisir
l'occasion de recouvrer l'ancienne liberté. Le
bruit court ici que le Sultan Nurredin ,
frère du Chan actuel de Crimée , a pénétré
dans cette presqu'île à la tête de 60,000
Circassiens , a fait entrer nombre de Tartares
dans son parti , & a excité une révolte générale
en faveur de la Porte ; on ne fait encore aucun
autre détail de cette affaire. ---- Les troupes
ottomanes occupées à réparer la forteresse de
Choczim , sont en si grand nombre , qu'il y

a plusieurs mille hommes obligés de camper autour de la ville. Le froid en fait périr beaucoup : ils ravagent le pais aux yeux du gouverneur qui n'ose s'y opposer, de peur de provoquer une révolte, déjà prête à éclater. Il y a pareillement un corps considérable de Turcs occupés à réparer la forteresse d'Ibrahilow.

Il vient de paroître une défense rigoureuse contre les jeux de hasard qui ruinent une infinité de familles dans ce royaume ; il n'est permis qu'un certain nombre de tables à jouer dans la redoute ; cette défense fait perdre beaucoup à ceux qui en avoient l'entreprise. Chaque table de jeu leur produisoit plus de douze ducats qu'on leur payoit avant de jouer : ces tables leur auroient rapporté conséquemment plus que toute la redoute ; mais on a mis un frein à leur avarice. ----- Le Roi fait réparer & embellir l'observatoire de Wilna ; la commission nationale a assigné au collège de la dite ville vingt-sept mille florins polonois pour l'exécution d'un ouvrage géographique & a passé en outre une somme considérable à l'abbé Strecki, ex-Jésuite, pour les fraix de son voyage à Londres & à Paris, où il doit acheter des instrumens astronomiques & de mathématique.

ESPAGNE.

MADRID (le 26 Novembre.) La Reine de Portugal qui aime beaucoup la chasse,

prend tous les jours ce divertissement aux environs de l'Escorial avec le Roi & le prince des Asturies.

Il part & il arrive journellement des courriers extraordinaires de la cour à Lisbonne & de Lisbonne ici. Quoique l'impression du traité signé le 18 Octobre, soit achevée, il n'en transpire absolument rien, & tous les exemplaires en ont été retirés par le ministère. On continue de garder un profond silence sur cette matière; & cela paroît très-naturel, lorsqu'on combine les circonstances actuelles avec les dates des événements. ----- L'armistice entre les deux cours ne pouvant être parvenu à Dom de Cevallos, général de l'expédition qu'à la fin de Septembre, ce ne sera qu'en Octobre que les hostilités auront cessé en Amérique. Or la cour ignorant encore les opérations de ce général jusqu'à la réception des ordres pour la suspension, elle attendra le détail de ces opérations, qui ne peut arriver ici que dans le mois de Décembre prochain, pour donner la dernière main au traité de paix & le publier ensuite.

On attend toujours avec impatience de voir sortir la flotte de Dom Michel Gafon, qui est dans la baie de Cadix, & dont la destination est un mystère. On assure que la flotte du Mexique, qui a reçu ordre de ne pas partir de la Vera-Cruz jusqu'à nouvel avis, porte plus de 150,000,000 de livres, monnaie de France.

Il se trouve actuellement à Gibraltar neuf

prises américaines , chargées de riz , de bois de construction , de farine , de tabac &c. , que les Anglois y ont conduites , ainsi qu'un brigantin parti de Nantes pour l'Amérique-septentrionale avec un chargement de sel , de draps , &c.

Les étrangers , les voyageurs , qui ne cessent de reprocher à notre nation une certaine inertie , qu'elle tient , dit on , du climat , mais peut-être plus encore de la nature de ses richesses importées du nouveau monde , seront obligés aujourd'hui de changer d'avis , en voyant combien nos sociétés patriotiques font germer parmi le peuple l'amour du travail ; l'exemple de la capitale à cet égard a été bientôt imité dans les provinces , & les plus petites villes ont des établissemens publics , où le travail est encouragé & récompensé par des prix. L'agriculture , l'industrie , les manufactures vraiment utiles , celles qui servent à l'usage des pauvres , se raniment , & chaque année elles font un pas vers la perfection ; le ministre auquel nous devons ces établissemens vraiment patriotiques , a montré la supériorité de ses vûes en ne s'occupant pas d'abord des objets de luxe. Il étoit nécessaire d'inspirer le goût du travail , & il falloit le répandre d'abord parmi la classe la plus nombreuse de la nation ; dès qu'il y aura pris racine , les arts du luxe & ceux de l'esprit ne tarderont pas à éclore d'eux-mêmes.



P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 24 Novembre.*) Le 1^{er}. de ce mois étoit un jour de priere & de jeûne, en mémoire du terrible tremblement de terre qui mit cette ville à deux doigts de son entière destruction en 1755. On ne voit ce jour-là personne dans les rues. Toutes les églises & chapelles sont remplies depuis 7 heures du matin jusqu'à 10 du soir. Il est défendu ce même jour aux étrangers de sortir de leurs vaisseaux & de faire aucun commerce.

La Reine a adressé à tous les supérieurs des communautés religieuses une lettre circulaire, dans laquelle elle reconnoit que la liberté qui s'est introduite parmi les religieux de s'absenter de leurs couvens & d'habiter pendant des années entières dans des maisons laïques, ne peut qu'occasionner un très-grand relâchement dans la discipline & nuire à l'ordre public; en conséquence elle ordonne aux supérieurs de rappeler dans leurs cloîtres respectifs les moines épars, & leur défend d'accorder dorénavant la permission d'en sortir, si ce n'est à ceux qui, déjà recommandables par leurs vertus, auront des motifs légitimes de s'absenter: elle leur défend encore de recevoir des novices jusqu'à ce que les différens individus soient rentrés dans leurs monasteres. Le même réglement doit aussi avoir lieu pour les religieuses.

On vient de créer une place d'inspecteur-général de la police des grains, qui a été donnée à Dom Louis de Vasconcellos : il est chargé d'examiner les vices qui peuvent se rencontrer dans un objet d'administration aussi essentiel, & de proposer les moyens d'y remédier.

L'ambassadeur de Maroc qu'on attendoit depuis plusieurs jours, est arrivé le 25 sur une frégate de sa nation : il a débarqué le lendemain, & a été conduit avec sa suite dans la maison qui lui avoit été destinée.

La semaine dernière, on a expédié du port de cette capitale un bâtiment pour aller porter à Rio de Janeiro la nouvelle du traité conclu entre S. M. Catholique & la Reine Très-Fidèle, qui a été signé le 1^{er}. Octobre à St. Ildephonse. On a envoyé par le même navire, les ordres relatifs à l'exécution de ce traité ; mais ce traité est encore un mystère pour le public.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 3 Décembre.) Sa Maj. vient de faire publier par le collège-royal de médecine une ordonnance, par laquelle il est statué qu'il y aura désormais dans les villes de province, les bourgs & les villages, autant de sages-femmes bien instruites qu'il en faudra, relativement à l'étendue de chaque endroit. La maison d'accouchement de cette ville reçoit journellement de nouvelles preuves de la générosité de la cour. ---

Le Roi a fait présent à l'université de Lund, d'un instrument de mathématiques, construit en 1771, pour observer à Hernoesund la parallaxe de la Lune. L'université se servira désormais de ce bel instrument pour faire ses observations astronomiques.

On apprend de Sundswall que, le 14 du mois dernier, à 6 heures du soir, on y a ressenti un violent tremblement de terre, dont la direction étoit du nord-est au sud-ouest. On n'entend pas dire qu'il ait causé aucun dommage. Le premier coup fut suivi d'un autre, accompagné d'un bruit sourd & lent : en une minute & demie tout fut passé. Pendant la secousse, les eaux monterent considérablement dans le port ; mais elles rebaisserent après minuit ; le tems s'éclaircit & il commença à faire plus froid.

Le chevalier Pierre Lillehorn, colonel, a fait ériger près de Bergholm en Oelande sur la grand'route, un très-beau monument, en mémoire du séjour qu'y a fait le Roi de Suede en 1773. C'est une belle pierre décorée de très-beaux ornemens, & surmontée d'un globe : on y voit les trois couronnes qui étoient autrefois les armes du royaume de Suede & de Gothie, & entre les couronnes on voit une ancre, symbole de l'espérance ; on lit au dessous une inscription suédoise, dont voici la traduction :

Ceux qui vivoient ici le 26 & le 27 Septembre 1773. doivent faire passer de génération en génération, le souvenir de la joie,

qui regne encore dans les cœurs de tous les habitans d'Oelande; car ce fut dans ce tems-là que le grand Gustave III passa par ici. " Le souvenir de cet événement doit durer „ plus long-tems que ces caractères gothiques & doit prouver à la postérité la plus „ reculée que tous nos cœurs sont entièrement consacrés à Gustave III, & que „ rien ne peut être comparé à la joie que „ nous avons ressentie de le voir. C'est pour „ perpétuer la mémoire de cette joie universelle que ce monument a été érigé le 27 „ Septembre 1777 „

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 3 Décembre.) Avant hier on célébra ici par translation la fête de St. André Apôtre, principale de l'Ordre de la toison d'or. A onze heures du matin Sa Maj. l'Empereur Souverain & Grand - Maître de cet Ordre illustre, & Mgr. l'Archiduc Ferdinand, accompagnés de Mrs. les chevaliers, tous en habits de cérémonie, se rendirent à la grande chapelle de la cour & y assistèrent à la grand'Messe célébrée par le cardinal de Migazzi, notre archevêque; après laquelle Sa Maj. & S. A. R. rentrèrent dans la grande anti-chambre & y dînèrent publiquement à l'ordinaire. Mrs. les chevaliers dînèrent à une autre table à quelque distance de celle de Sa Maj.

L'Empereur & l'Impératrice-Reine ont fait publier depuis peu une grande promotion

d'officiers-généraux & de l'état-major de leurs armées. En voici la liste :

Généraux-majors avancés au grade de lieutenant-général, Mrs. Graeven, & Jean-Charles Mitrowski.

Colonels élevés au grade de général-major, Mrs. Querlonde, Gavaux, Pawlowsky, Malordy, Wallis, Alleman, Reisky, Lubeck, Ensemberg, Knebel, prince de Hesse Rhein-fels, Jerningham, d'Alton, Wimmersberg, Colloredo & Magyary.

Lieutenans-colonels devenues colonels, Mrs. Althann, Fugger, Rosenberg, Biedir-roni, Pietra-Grassa, Biela, Borefizky, Lalain, duc d'Urfel, Staader, Stuard, du Laurant, Thierheim, Schoogre, Cameller, Orlick, Sturm, de la Posta, Brouglach, Rottern, Weinberger, Schmackers, Bertolini, Benyoesky, Schindler, Colloredo, Egg, Trüchel, Schroeder & Malcamp.

Majors qui ont obtenu le grade de lieutenant-colonel, Mrs. Sternhal, Henrici, Worcziczky, Caratto, Bailleul, Schneidauer, Hanecart, Kövosly, Stirm, Corti, Bruner, Jordis, Rhebac, Ardena, Jekelfulufy, Melas, Reufs, Einfidel, Vander-Gracht, Roth, Nimptsch, Manfredini, Beaulieu, Moitelle, Werl, Jarray, Frohn, Brady & Hodiz.

Capitaines qui viennent d'être faits majors, Mrs. Lüzow, Schneider, Bertellie, Sabatha, Schik, Huldenberg, Wenz, Mil-lius, Mercantin, Davidovich, Senft, Walsch, Hermann, Ayrenhof, Montgelas, Schreyer, Kospoth, Kollonitsch, & Kopf.

L'Empereur aiant acheté la seigneurie de Hazersdorff, qui est à deux lieues d'ici, en a fait présent au général de Laudohn, qui étant devenu propriétaire dans la basse-Autriche, a prêté en cette qualité serment de fidélité, & est parti il y a quelques jours pour la Hongrie, afin de faire la visite des frontieres de ce royaume. --- Mr. le baron van-Swieten a obtenu une pension annuelle de six mille florins, dont feu son pere avoit joui, en qualité d'inspecteur-général de la bibliotheque. Tout semble concourir à faire croire qu'il est désigné à quelque emploi distingué. --- On annonce déjà pour l'année prochaine six camps, dont cinq dans les endroits ordinaires, & le dernier dans le royaume de Gallicie, où l'Empereur compte de se rendre, & où il y a actuellement quinze régimens de hufards & de chevaux-legers.

Le sieur Struve, habile artificier de cette ville, a donné dernièrement un feu d'artifice très-ingénieux; il représentoit une pêche de baleine, & un combat naval. L'exécution de ce feu attira un concours prodigieux de spectateurs, quoique le tems ne fût pas favorable. La dernière piece de ce feu fut une cartouche, représentant le chiffre de Thérèse & de Joseph : cette cartouche éclata en diamans, & lorsqu'elle fut consumée, on lut distinctement ces mots : *vive le public*; ils étoient tracés en couleurs brillantes, telles qu'on n'en avoit pas vû encore.

Puisque toutes les gazettes d'Allemagne, ont parlé d'un certain nécromantien qui

faisoit du bruit , nous en dirons aussi un mot & nous en rapporterons un trait aussi-bien constaté qu'il est incroïable. Un jour qu'il étoit chez Mr. le comte d'Esterhazy , ce seigneur lui dit , quel homme croiez-vous que je doive regarder comme mon meilleur ami ? Votre ami le plus intime , lui répondit le nécromantien , est le prince de Schwartzenberg , que je vais vous faire voir. A l'instant même , il se forma , dans l'appartement du comte , une nuée épaisse au milieu de laquelle Mr. d'Esterhazy vit le prince endormi dans une chaise de poste. Le comte écrivit sur le champ au prince de Schwartzenberg , qui lui répondit aussi-tôt avoir été à l'heure même où le magicien opéroit , profondément endormi dans sa chaise de poste , sur les frontieres de l'Esclavonie où il voïageoit. . . . Nos physiciens expliquent cela par l'imagination , la sympathie & l'attraction ; mais ces explications sont si peu satisfaisantes qu'il vaudroit presque autant croire au diable & se rappeler les aventures de la pythonisse d'Endor.

HAMELEN (le 30 Novembre) Le 19 de ce mois , 29 bâtimens tant gros que petits , aiant à bord 460 hommes de recrues hessoises destinées pour l'Amérique & huit officiers subalternes , ainsi qu'une grande quantité de bagages & de munitions , sont passés à la vûe de cette ville sous le commandement de Mr. de Hatzfeld , major au service de Hesse , dirigeant leur route pour Breme , où l'on doit embarquer ces recrues sur d'autres

bâtimens, pour être conduites à Corck en Irlande & passer delà en Amérique. Ces recrues hessoises ont rencontré quelques difficultés dans leur passage lorsqu'elles sont venues à Minden, territoire de Prusse ; mais on a fait mettre pied à terre à ces recrues, qu'un régiment de dragons hanovrien a conduites à une certaine distance, tandis que les bâtimens de transport s'avançoient à vuide. Les recrues qui avoient été arrêtées près de Wesel, ont également trouvé le moyen de continuer leur route.

MAYENCE (le 12 Décembre.) L'Electeur notre Souverain a fait creuser un port près de cette ville dans un endroit très commode, où les bateaux qui montent pourront être en sûreté pendant l'hiver. Cette entreprise doit assurer à ce Prince la reconnaissance de la postérité & lui fait d'autant plus d'honneur qu'il n'y avoit point de port le long du Rhin où les navigateurs pussent hiverner. D'ailleurs on ne manquera pas de donner à celui ci toute la perfection dont il est susceptible.

I T A L I E.

ROME (le 3 Décembre.) On convoque le 22 du mois dernier la congrégation des Rites qu'on appelle *anti-préparatoire*, devant le cardinal Charles Rezzonico, camerlingue & président de la cause concernant la béatification de la Sœur Marie-Anne de Jésus, religieuse de l'ordre réformé de la

Rédemption de Toledé. Ensuite on indique pour le 13 du mois prochain au palais du Vatican une autre congrégation préparatoire pour l'approbation des miracles du Frere Michel de Sanetis , prêtre profès de l'ordre déchauffé de la Trinité de la Rédemption des esclaves de Valladolid.

Le Pape poursuivant toujours le dessein de faire dessécher les marais pontins , a donné des ordres pour que les courans d'eau qui sont dans les terres , soient débarrassés des pierres & des morceaux de bois qui y sont tombés par la négligence des bateliers ; & on a embarqué au rivage de cette ville toutes les provisions de bouche & les outils nécessaires pour ce dessein ; de sorte que toutes les compagnies d'hommes destinés à entreprendre cet ouvrage , doivent être rendus à Terracine le 15 du mois prochain.

On retire continuellement des avantages remarquables du caveau d'antiquités qu'on fouille à la maison Negroni aux Termes. Le cardinal Casali a fait présent au St. Pere , pour placer dans le Muséum du Vatican , de deux grands sarcophages antiques de marbre sculptés en bas relief. Dans un des deux , par une distribution vague de belles figures , on exprime la destruction de la famille de Niobé par les flèches d'Apollon & de Diane ; & dans le prospect du couvercle on voit judicieusement rassemblés les cadavres des enfans morts de l'un & de l'autre sexe. Dans le second est représentée la table de Diane qui descendue de son char & accompagnée de plusieurs

plusieurs petits amours sur le mont Latmos, aujourd'hui Palazia en Carie, se plaît à regarder le berger Endimion.

On écrit de Naples que le 12 de Novembre à cinq heures de la nuit, la voûte du grand salon du collège des ex-Jésuites, dit *il Gesu Vecchio* & maintenant *il Salvatore*, s'est écroulée & a enfoncé par sa chute le plancher des écoles. Si cet accident fût arrivé de jour, les écoliers y auroient été écrasés, puisque les écoles publiques y sont transportées depuis le 5 de ce mois, conformément au nouveau plan des études. ----- Les lettres de Modene marquent que S. A. S. ne voulant absolument point s'appercevoir de son grand âge, & attribuant aux influences du climat les incommodités qu'il ne devoit attribuer qu'à la vieillesse, cherche de toutes parts un air plus salubre que celui qu'il respire: il est allé à Sestri, près de Genes, qui est, sans contredit, la côte la plus délicieuse de la terre; mais on prétend que comme S. Alt. S. ne pourra se dispenser d'y sentir une partie du poids du tems qui l'accable, elle ne s'y trouvera pas mieux qu'ailleurs.

FLORENCE (le 1. Décembre.) Voici le contenu de l'ordonnance touchant les tribunaux, dont nous avons parlé dans le dernier Journal, & sur laquelle il n'est pas inutile de revenir.

“ Son Altesse Roïale voulant que les ordres donnés pour l'expédition la moins dispendieuse & la plus prompte des procès aient leur pleine exécution; & considérant que les

I. Part.

D

abus qui s'introduisent dans la règle établie, ne subsisteroient point sans une espece de connivence ou de tolérance des magistrats faits pour y veiller : à ces causes, elle ordonne que les juges & magistrats, tant de cette capitale que de toute autre ville & de tout autre lieu faisant partie du grand-duché, remplissent leur devoir le plus essentiel, qui consiste à prescrire attentivement aux procureurs de traiter les affaires qui leur sont confiées avec autant de zèle & de soins que d'honnêteté. Volant Son Altesse Royale que lorsque quelques-uns des agens de la procédure se seront écartés des règles, soit dans quelque acte particulier, soit en intentant des actions incertaines & vagues, &c, les délinquans soient mandés par le juge ; que ce dernier leur interdise la demande du paiement qu'ils voudroient retirer de leurs manœuvres indues ; qu'il en donne avis au conservateur des loix, auquel appartient le droit de surveiller la conduite des procureurs, de les suspendre dans leurs fonctions, ou de prendre telles mesures convenables pour les réduire à l'exercice honnête de leurs offices, & pour établir constamment dans les tribunaux de la Toscane le meilleur ordre judiciaire, à peine pour le juge de devenir personnellement responsable de ce qui résulteroit des abus qu'il auroit tolérés. Le présent règlement sera publié ; & le zèle qu'apporteront les magistrats à sa plus exacte observation, leur servira de mérite & de titre pour être élevés par préférence aux différens

1. Janvier 1778.

51

Sérens emplois qui viendront à vaquer, & qui seront à leur bienséance „

De funestes événemens confirment chaque jour la sagesse de l'édit, par lequel Sa Maj. le Roi de France a défendu à ses sujets de se servir de vases de cuivre, soit pour tenir du vin renfermé, soit pour faire cuire des alimens, soit pour des bassins de balance destinés à peser du tabac, ou bien des comestibles de quelque nature qu'ils soient. Il y a quelques jours que Madame Jazole de Ville Jolly, femme-de-chambre de S. A. R. Madame la Grand'Duchesse, a cruellement éprouvé les dangers que l'on court dans les pays où les vases & ustenciles de ce métal n'ont pas encore été pros crits. Cette Dame aiant bu du lait qui avoit été gardé dans un chaudron de cuivre mal étamé & plein de verd-de-gris, ressentit des douleurs très-aigues, déchirantes; & ses longues souffrances que tous les secours de la médecine ne purent dissiper, se terminèrent par la mort. On espere qu'à l'occasion de ce malheureux accident, les vases & ustenciles de cuivre seront incessamment pros crits dans cet état par ordre de S. A. R., ainsi qu'ils l'ont été dans la plupart des gouvernemens de l'Europe.

F R A N C E.

PARIS (le 13 Decembre.) Il paroît un arrêt du conseil d'état du Roi du 23 Novembre 1777, en ces termes:

“Le Roi par l'arrêt de son conseil du 17 Août

dernier a converti la ferme des postes en une régie intéressée; & Sa Maj. a trouvé dans cet arrangement un avantage sensible pour ses finances. Cette conversion ayant opéré la résiliation des sous beaux qui dépendoient de cette ferme, Sa Maj., avant de permettre que les nouveaux administrateurs des postes renouvellassent le traité passé par les précédens pour l'exploitation des messageries, a dû examiner les conditions de ce traité, ainsi que les offres qui lui étoient faites par différentes compagnies. Sa Maj. a vu qu'au lieu d'un prix de bail d'un million, donné par les fermiers actuels, des compagnies riches offroient, les unes deux millions & d'autres dix-huit cent mille livres, en partageant dans ce dernier cas, par moitié avec le Roi, les profits excédans; & ces offres étant le double du prix actuel, Sa Maj. a pensé qu'elle devoit d'autant moins les rejeter, que traitant au nom de son peuple, elle ne pouvoit renoncer à cette augmentation de revenus sans sacrifier à l'avantage de quelques particuliers l'intérêt de cette multitude de contribuables, dont les efforts réunis ne forment qu'avec peine un semblable tribut. . . . C'est ainsi qu'en examinant avec attention toutes les parties d'administration, & en parvenant successivement à les simplifier, S. M. espère mettre ses finances dans un état florissant, & se procurer enfin la récompense à laquelle elle aspire, le soulagement de ses peuples: A quoi voulant pourvoir, le Roi a ordonné & ordonne: Art. I. A compter du 1^{er} Avril prochain, le bail passé par les anciens administrateurs des postes pour un million aux sous-fermiers actuels des messageries, cessera d'avoir lieu, & les nouveaux administrateurs des postes accepteront la soumission faite par les dits sous-fermiers, de payer annuellement dix-huit cent mille livres de prix de bail fixe, avec renonciation expresse à demander jamais de compier de clerk à maître. Art. II. En sus de ce prix de bail, Sa Majesté jouira de la moitié du bénéfice. Art. III. L'augmentation du bénéfice provenant de ce nouveau traité, quoique passé par les administrateurs

administrateurs des postes, appartiendra en entier à Sa Majesté. Art. IV & dernier. Les fermiers des messageries seront autorisés à reprendre l'exploitation des parties qu'eux ou leurs précédens régisseurs auroient affermées.

L'accouchement de la femme Souchot, par l'opération de la symphise, obtient enfin le plus grand succès. On avoit annoncé publiquement que la mere paieroit de sa vie l'essai auquel elle s'étoit prêtée, ou du moins qu'elle seroit condamnée à ne pouvoir plus marcher; cependant cette femme s'est présentée, le 3 de ce mois à la faculté, accompagnée de son mari & du fils qu'elle doit à l'opération du sieur Sigaud: elle a monté seule les marches qui conduisent à la salle de l'assemblée, où elle a fait tous les mouvemens qu'on a désirés d'elle, & satisfait aux questions qu'une curiosité éclairée avoit à lui faire. Le sieur Sigaud lut ensuite son rapport, dans lequel il exposa les raisons qui l'ont déterminé à faire l'opération de la symphise sur la femme Souchot, ses procédés pour l'opération & son résultat. Les sieurs Grandclaus & Descemet, nommés commissaires par la faculté, firent ensuite le leur absolument en faveur de l'opération. La récompense que réclama le sieur Sigaud, fut d'obtenir de la faculté & des ames généreuses & sensibles, des secours pour la mere & pour un enfant, dont la naissance devenoit précieuse à l'art de la santé. Comme la faculté n'étoit pas alors en assemblée de corps, on crut devoir en convoquer une où l'on entendroit de nouveaux rapports du sieur Sigaud & des commis-

15. Nov.
p. 421. ----
15. Déc. p.
618.

faïres. C'est le 6 de ce mois que la faculté réunie s'est vraiment associée à la bienfaisance du sieur Sigaud , en arrêtant qu'il seroit rendu un décret dans les termes les plus honorables pour l'inventeur , & par lequel il seroit statué qu'on frapperoit une médaille , sur l'exergue de laquelle on liroit la date de la découverte du sieur Sigaud , du 1 Décembre 1768 , & celle de l'opération du 1 Octobre 1777 ; qu'il lui seroit remis cent de ces médailles , & cinquante au sieur Alphonse Leroi , pour ses soins & sa coopération au succès de son confrere ; que la faculté seroit à la femme Souchot une pension de 360 livres jusqu'à ce qu'il plaise au gouvernement de lui en faire une en faveur d'un dévouement de sa part à l'essai d'une opération qui intéresse si fort l'humanité ; que le rapport du sieur Sigaud & celui des sieurs Grandclas & Descemet seront incessamment imprimés & présentés à Sa Majesté & à la famille royale par le doïen & le sieur Sigaud ; que le mémoire en sera ensuite répandu avec la plus grande profusion aux dépens de la faculté , dans toutes les villes de France , & à toutes les sociétés médicales & chirurgicales de l'Europe , & qu'enfin une notice en seroit communiquée à tous les papiers publics.

Les sieurs Blanchard fils & Mazurier le jeune , demeurant à Andely en Normandie , viennent d'inventer & d'exécuter une nouvelle machine hydraulique , environ du tiers de la construction d'une grande , au moïen de laquelle on peut faire monter

au sommet des plus hautes montagnes l'eau des rivières, ruisseaux & autres eaux courantes. Leur machine, telle qu'elle est en petit, suffit à faire monter l'eau à plus de trois cents pieds d'élévation. L'utilité d'une telle invention n'a pas besoin d'être démontrée, & quoique les sieurs Mazurier & Blanchard aient eu particulièrement en vûe les personnes riches, ils annoncent que la dépense de leur machine, relativement aux avantages qu'elle peut procurer, n'est pas fort considérable, & sur-tout que son entretien n'est pas dispendieux. -----

L'expérience du secret proposé, pour suspendre l'action du feu, s'est faite le 3 de ce mois devant une grande affluence de spectateurs dans la place de Louis XV. Le bois & les autres matières combustibles préparées selon les préceptes de l'auteur, ont brûlé sans flammes & assez lentement pour qu'on eût eu dix-huit minutes de tems pour prévenir l'éclat de l'incendie. Il paroît que ce secret serviroit mieux pour les vaisseaux que pour les maisons.

I. Déc.
1777, P. 54.

On dit que l'éloge de l'Hôpital qui vient d'occasionner la censure de la Sorbonne & une rétractation des deux docteurs qui l'avoient approuvé, a été dénoncé au parlement, & que Mr. l'avocat-général Séguier qui ne va plus à l'académie françoise, dont il est membre, se charge de faire voir, dans un réquisitoire, qu'outre les neuf propositions contre la religion, blâmées par la Sorbonne, ce discours en contient encore beaucoup

d'autres très - répréhensibles contre les loix civiles.

Après six mois d'attente, l'académie françoise a élu le jeudi 4 de ce mois, un *immortel* pour occuper la place vacante par la mort de Mr. Greffet : ce n'est ni Mr. de Pompignan, archevêque de Vienne, qui dans ses écrits pour la défense de la Religion & de l'Eglise, réunit à l'érudition & à la solidité des raisonnemens, la pureté & les agrémens du stile ; ni Mr. le Beau, auteur de l'*histoire du bas Empire*, & de plusieurs autres ouvrages estimés ; ni Mr. de Querlon, que l'on regarde depuis long tems comme un de nos meilleurs littérateurs ; ni Mr. l'abbé Bergier qui parmi les savans & les hommes de lettres jouit d'une réputation si justement méritée ; ni &c. &c. &c ; mais Mr. l'abbé Millôt, auteur, il est vrai, de près de 30 volumes, qui sont bien secs, bien froids, & la plupart grimacés d'après Mr. de Voltaire.

Les soi-disant philosophes sont extrêmement humiliés & embarrassés de la vogue qu'a l'*histoire des tems fabuleux*, &c. par l'abbé Guérin du Rocher (a). Le système de ce savant auteur a déjà été soutenu plusieurs fois dans les licences de Sorbonne ; il l'a été dernièrement avec beaucoup d'éclat par Mr. l'abbé de Cumbis, qui l'a inséré tout entier dans sa these, & défendu avec le plus grand succès.

(a) Voyez ce qui a été dit de cet ouvrage dans les journaux du 15. Octobre 1777, p. 237. 15. Mars 1777, p. 422.

Une dame a été assassinée, il y a deux jours, par le fils de sa cuisiniere, âgé de 16 ans ; elle l'avoit élevé comme son fils, & prenoit un soin particulier de son éducation. Caché dans l'appartement de sa bienfaitrice, après avoir consommé son forfait, il a forcé un secretaire, en a enlevé l'argent, & a traversé tranquillement un salon, en saluant la compagnie qui y étoit. ---- Une veuve, marchande de toile, qui s'étoit retirée du commerce, a été assassinée & volée dans sa chambre, où elle demouroit seule rue des fourours. Mais le meurtrier a été bientôt découvert & arrêté par les soins de notre vigilante police. C'étoit un jeune scieur de - long, fils d'une ancienne cuisiniere de la veuve qu'il a assassinée à coups de bûche & de marteau. On lui a fait son procès & en vertu d'un arrêt du parlement il a été rompu vif mercredi dernier. Il avoit déjà été marqué en conséquence d'un arrêt du 10 Novembre 1776.

Il y a quelques jours qu'un officier piqué de ce qu'un autre ne lui cédoit pas une place qu'il gardoit pour un de ses amis au spectacle d'Audinot, lui donna un soufflet en présence de tous les spectateurs. On alloit répondre à cette insulte par un coup d'épée, mais on les a promptement arrêtés & conduits à la prison de l'abbaye Saint - Germain, où ils attendent le jugement de Mrs. les Marchaux de France. ---- Mr. de Beaumarchais étant allé voir Mr. Franklin à sa demeure à Passy, & revenant ici avec un banquier hollandois, la voiture a versé, & ils ont été blessés tous deux assez grièvement. ---- Le

marquis de Pezay, dont on a annoncé depuis peu & ensuite contredit la disgrâce, s'est arrêté à sa terre près de Blois, en revenant des côtes maritimes, à cause d'une maladie, devenue si dangereuse, qu'il vient d'en mourir à l'âge de 37 ans.

Il y a actuellement au parlement une cause curieuse & d'une grande importance. Des freres & beaufreres du feu sieur Bailly, marchand de vin du Roi, dont la succession est évaluée à plus de deux millions, poursuivent ardemment pour faire annuler un mariage qu'il a contracté trois jours avant sa mort avec une demoiselle Le Blanc, en légitimant les enfans qu'il avoit eus d'elle. Ils se fondent principalement sur la déclaration de 1639, qui en ordonnant que les enfans nés de mariage que les parties ont tenu caché pendant leur vie, soient incapables de toutes successions, aussi bien que leur postérité, porte la même peine contre les enfans qui sont nés de femmes que les peres ont entretenues, & qu'ils épousent à l'extrémité de leur vie. La prétendue veuve répond à cela qu'elle n'avoit que 13 ans en 1755 quand elle connut le sieur Bailly, alors âgé de plus de 30, & que depuis elle n'a pas cessé de demeurer avec lui, non comme entretenue, mais portant le nom de sa femme; qu'il la présentait par-tout sous cette qualité qu'il faisoit baptiser & élever sous son nom les enfans qu'il en avoit, qu'il prenoit le titre de son mari au paiement de la capitation & autres charges des citoyens; & même qu'il l'assujettissoit à l'usage périodique de rendre

le pain beni dans sa paroisse; qu'ainsi tout concouroit à l'annoncer à l'état & à l'église comme sa légitime épouse, ce qui est une possession d'état de 23 à 24 ans; que la mere du sieur Bailly, un de ses freres chevalier de St. Louis, major de la Bastille, & d'autres parens ont assisté à la célébration de leur mariage, que le défunt avoit sollicité lui-même avant de se faire faire la ponction, dont il est mort; & que Mr. l'archevêque de Paris, instruit par le curé de St. Germain de la conduite que la demoiselle Le Blanc avoit tenue depuis plus de 17 ans qu'elle demeurait dans cette paroisse, accorda sur le vu du consentement des deux meres une dispense de trois bans & la permission de se fiancer & marier le même jour; que d'ailleurs quand les parens ascendans consentent à un mariage, ou ne le désapprouvent pas, les collatéraux ne sont pas recevables à l'attaquer, ni quant au Sacrement, ni quant aux effets civils.

Extrait d'une lettre de Nantes du 25
Novembre.

“ Nous n'avons pas plus de nouvelles certaines que vous concernant les Insurgens , quoiqu'il arrive très-fréquemment de leurs navires dans nos ports. Les paquets sont portés directement aux chefs , & rien ne transpire de leur contenu. Dans l'opinion où nous sommes que leur position est assez bonne, puisqu'on n'annonce pas qu'elle soit mauvaise, nous expédions à force pour eux, malgré les

bruits de guerre & la quantité de bâtimens que les Anglois ne laissent pas de nous prendre, & la cherté des assurances qui sont aujourd'hui de 44 pour cent, aller & retour. Outre les munitions de guerre & les fournitures pour l'habillement, qui sont plus sujettes aux captures, le sel est actuellement la denrée que nous importons le plus. Ils nous donnent en échange d'une livre de sel, une livre de tabac, que nous vendons 40 sols aux fermiers-généraux; jugez du bénéfice. Ces Mrs. ont trouvé la spéculation si bonne, qu'ils ont chargé quatre bâtimens pour leur compte de cette denrée de première nécessité... Ce qui nous fait encore plus redouter la guerre, c'est le rapport de tous nos capitaines venant d'Angleterre, qui nous instruisent avec quelle ardeur, quelle célérité, quelle intelligence sa marine est montée; & nous annoncent la supériorité constante qu'elle auroit sur la nôtre,,.

VERSAILLES (le 14 Décembre.) S. M. par un arrêt du conseil du 7 de ce mois, a ordonné qu'il sera ouvert au trésor-royal un emprunt de 25 millions, remboursables en 7 années par voie de Loterie. --- Le Roi a nommé à l'évêché du Mans l'évêque de Gap, & à celui de Gap l'abbé de Maillé, vicaire-général de Dol.

Quoiqu'on ne puisse douter que la suppression des charges des domaines & bois n'ait été faite que d'après la certitude qu'on a eue qu'il en résulteroit un bénéfice considérable pour l'état, on assure néanmoins que sept députés des receveurs-généraux

des domaines & bois sont venus ici présenter à tous les ministres un mémoire, par lequel ils demandent leur rétablissement, offrant de démontrer que leur suppression ne peut être qu'onéreuse au Roi, outre qu'elle ôte l'état à 500 familles.

Il a été remarqué, que mylord Stormont, ambassadeur d'Angleterre, n'a pas été dernièrement à l'audience, que le Roi donne aux ministres étrangers chaque semaine : on croit qu'il a voulu éviter de paroître en public au milieu de l'éclat que cause ici le revers arrivé au général Burgoyne. La gazette de France, qui jusqu'ici n'avoit jamais parlé des Insurgens qu'à l'article de Londres, donne aujourd'hui, sous celui de Paris & avant toutes les autres feuilles de l'Europe, la capitulation de ce commandant, comme reçue par la voie de Nantes.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 12 Décembre.) Le public qui languissoit de savoir enfin à quoi s'en tenir relativement aux opérations en Amérique, vient d'être amplement dédommagé de sa longue attente. La cour a publié ce soir une *gazette extraordinaire de Londres de douze pages in-folio*. C'est une pleine confirmation des succès du général Howe. Comme nos feuilles n'ont pas assez d'étendue pour donner tous les détails de ces nouvelles, nous en ferons un précis.

Le compte des opérations commence à

l'époque du débarquement à la source de l'Elck , & détaille les marches qui conduisent à la bataille du 11 Septembre à Brandywine. Les jours suivans l'armée du Roi continue d'avancer : le 18 , le général Washington repasse la Schuylkill. Le même jour on apprend que le général Wayne est dans le bois avec 1500 Américains & quatre pièces de canon , à trois milles de distance derrière l'aîle gauche de l'armée. Le major-général Grey est détaché le 20 , dans la nuit , pour aller surprendre ce corps : il arrive vers une heure après minuit à la gauche de l'ennemi , & sans tirer un coup de fusil , il égorge les sentinelles & les piquets à coups de baïonnettes , tombe sur le camp , tue & blesse jusqu'à 300 cents hommes , fait près de 80 prisonniers & prend la plus grande partie des armes & huit chariots chargés de bagages , & de munitions. Sur la première alarme le canon avoit été retiré.

Le 21 , l'armée marche vers Valley Forge , campe aussi sur les bords de la Schuylkill ; l'ennemi quitte alors sa position & marche le soir vers Ports-Grove. Le 22 , on passe la rivière sans opposition au gué de Fatland. Le 25 , on marche sur deux colonnes vers German - Town , & le lendemain le lord Cornwallis prend possession de Philadelphie avec les grenadiers anglois & deux bataillons de grenadiers hessois. On élève aussi-tôt dans cette ville trois batteries contre les bateaux armés & les autres bâtimens de l'ennemi qui pourroient s'approcher de la place. En effet ,

le 27, les batteries n'étant pas encore faites , un nombre de galeres & de gondoles remontent l'isle-Mud & attaquent la batterie basse. La plus grosse frégate , appelée la Delaware , de trente canons , mouille à cinq cents verges : tous ces bâtimens font un feu très-vif sur la ville & sur les batteries ; mais comme la marée descendoit , la Delaware reste à sec & est forcée d'amener ; tous les autres bâtimens se retirent sous la protection du fort , où il y avoit deux batteries flottantes en forme d'ourques , avec trois rangs de machines coulées à fond , qu'on appelle chevaux-de-frise , pour empêcher le passage de la riviere ; les machines étoient défendues par le canon d'une redoute sur la côte de Jersey. La redoute est attaquée , & le premier Octobre évacuée par 300 hommes qui enclouent leurs canons & brûlent leurs barraques avant de se retirer. Le capitaine Hammond , commandant le Rœbuck , ouvre alors la navigation en cet endroit & enleve les chevaux-de-frise.

L'ennemi aiant reçu un renfort de 1500 hommes de Peckskill , & de 1000 de la Virginie , & supposant que les détachemens de Philadelphie & du poste de Jersey ont affoibli l'armée , se met en marche le 3 pour venir l'attaquer au village de German-Town ; le 4 , son approche est découverte par les patrouilles , & les troupes du Roi se mettent sous les armes.

Le commencement de l'action est favorable à l'ennemi , qui pénètre dans la partie

supérieure du village , mais qui en est repoussé , & qui fuit assez vite pour que deux bataillons que le lord Cornwallis envoioit de Philadelphie , ne pussent avoir part à sa défaite : il se retire en désordre vers la crique de Perkiomy , & il est actuellement campé (c'étoit le 10 Octobre) sur la crique Shippack , à dix-huit milles de l'armée angloise , ayant sauvé toute son artillerie , qu'il avoit éloignée de bonne heure.

Le général estime la perte des Américains , dans cette dernière action , à deux ou trois cents hommes , six cents blessés , & plus de quatre-cents prisonniers , parmi lesquels il y a cinquante-quatre officiers. Depuis la journée de Brandywine , on leur a pris soixante-douze officiers , non compris dix de la frégate la Delaware.

On voit dans la lettre datée de Philadelphie le 21 Octobre , que l'armée a quitté German-Town , pour se retirer en cette place , dont la situation est plus convenable pour la réduction du fort - Island , qui est toujours un obstacle au passage de la rivière , parce que les chevaux-de-frise d'en-haut ne peuvent être retirés jusqu'à ce que ce poste , plus difficile à réduire qu'on ne l'avoit cru , soit emporté. Ce général demande ensuite au lord Germaine un supplément d'habillemens pour 5000 provinciaux , dont on compte faire la levée dans le pais & dans les contrées voisines.

A cette lettre le général Howe en joint une qui lui a été écrite de Kings-Bridge le

23 Septembre , par le lieutenant-général Clinton , qui lui fait part de l'incursion qu'il vient de faire dans le Jersey. Cette diversion a abouti à quelques légères escarmouches & à l'enlèvement de quelques troupeaux de bétails qu'on a fait passer à New-Yorck. L'armée , après quelques courses peu fructueuses , se rassemble le 15 à New-Bridge , les soldats , dit-il , n'ayant ni tentes ni couvertures , & l'hiver s'approchant de plus en plus , il a jugé à propos de se retirer.

On ne dira rien d'une lettre du brigadier-général Campbell au lieutenant - général Clinton , parce qu'elle est du 23 Août , qu'il n'y est question que de la descente des Américains à l'isle-Staton , & que le fait est connu ; mais une lettre de Clinton au général Howe , en date du 9 Octobre , au fort Montgomery , nous apprend que ce fort & celui de Clinton , séparés par une crique qui descend des montagnes , & placés sur la rivière d'Hudson au-dessus de New-Yorck , sont tombés sous les efforts combinés de ce lieutenant-général & d'un commandant de la marine. Trois mille hommes de troupes , précédés par les galeres , sous le commandement du chevalier Wallace , sont arrivés devant la pointe de Verplanc , & ont fait retirer l'ennemi.

Le 6 , dès le matin , le débarquement se fait à la pointe de Stoney ; & tandis qu'avec 1200 hommes le général Vaughan marche au fort Clinton , le lieutenant-colonel Camp-

I. Part.

E

bell,

bell , conduit par l'Américain Robinfon , colonel des provinciaux , fait un circuit de fept milles , & débouche fur les derrieres du fort Montgomery. L'attaque du fort Clinton eft commencée avant celle du dernier fort , & tous deux , à l'aide du feu des galeres & des vaiffeaux de guerre , font pris au même instant , à huit heures du foir. Le colonel Campbell eft malheureufement tué à cette attaque , dont il ne voit pas le fuccès. Vers dix heures , les Américains mettent le feu à leurs deux vaiffeaux le Montgomery & le Congrès , & à quelques autres bâtimens où étoient leurs canons & leurs munitions. On fomme le fort Conftitution de fe rendre , il refufe avec hauteur , mais bientôt il eft évacué par les ennemis , qui brûlent auparavant leurs magazins. Le chevalier Vallace reçoit alors l'ordre du Commodore de remonter la riviere , & l'on verra qu'il étoit digne de la confiance qu'on lui témoignoit. Le général Tryon eft détaché pour détruire l'établiffement des rebelles , appelé le Village Continental , & ce pofte important , où l'on pille divers magazins , où l'on brûle des barraques pour 1500 hommes , tombe aux mains des troupes du Roi. Des batrieres , des chaînes qui traverfoient la riviere , & qui , dit-on , avoient coûté 70,000 liv. font détruites.

Suit une lettre du général Howe au lord Germaine , de Philadelphie , le 25 , par laquelle on apprend que 800 hommes retranchés à Red-Bank , fur la côte du Jerfey , au-
dessus

dessus du fort Island , sont attaqués par le colonel Donop , à la tête de trois bataillons de grenadiers hessois ; que ce colonel est blessé à cette affaire ; que plusieurs braves officiers y périssent sans avoir réussi à déloger l'ennemi ; que le 23 , le vaisseau l'*Augusta* , en remontant la rivière , reste à sec , & qu'il est consumé par le feu ; que le sloop le *Merlin* touche pareillement , & qu'on est obligé de le brûler. Ces événemens fâcheux , dit le général , n'empêcheront pas cependant qu'on ne poursuive la réduction du fort qui donnera le passage de la rivière. Effectivement le fort a été emporté peu de jours après & la cour vient d'en recevoir la nouvelle.

Le général Howe joint à cette dernière lettre le détail d'une opération exécutée par le major-général Vaughan & le chevalier Wallace sur la rivière d'Hudson. Ces deux officiers arrivent devant Esopus le 15. Octobre. Contrariés par les vents , ils descendent à cette place , en chassent les ennemis ; & comme les habitans tiroient de leurs maisons sur les troupes , la ville est réduite en cendres , en sorte qu'il n'y reste pas une seule habitation. Les provisions qu'on y trouve sont brûlées de même. Le chevalier Wallace poursuit & détruit les bâtimens des rebelles sur la rivière , à l'exception d'une galere armée qui remonte la crique , ayant à son bord toutes les munitions des autres vaisseaux.

La satisfaction que ces succès ont donnée à la cour , n'ont point été de durée. Le fort

de Mr. Burgoyne semble avoir effacé toute l'impression des victoires de l'armée méridionale. La bataille gagnée par ce général le 19. Septembre, ne l'a pas mis en état de se procurer des vivres, & la connoissance qu'eurent les ennemis du besoin qu'il en avoit, redoubla leur vigilance & leurs efforts. Ils se rassemblèrent de toutes parts, & la petite armée se vit assiégée dans son camp, par une armée supérieure de deux tiers. Le général tenta tous les moyens de se tirer de son accablante situation & ne put réussir dans aucun. Il détacha le brigadier Frazer avec 1000 hommes d'élite pour tâcher d'ouvrir une communication, de se procurer des provisions, & de faciliter sa retraite. Le général Arnold, à la tête de dix mille hommes, attaqua le brigadier Frazer : l'action fut des plus furieuses : l'on se battit avec un acharnement inouï. De part ni d'autre l'on ne céda un seul pouce de terrain. Enfin, après les efforts de la plus grande bravoure, le nombre l'emporta ; 800 hommes du corps de Frazer couvrirent le champ de bataille ; les 200 qui restoient, demanderent quartier, & l'obtinent en se rendant prisonniers. Arnold fut blessé au genou ; &, les os étant si terriblement fracassés, qu'une amputation immédiate fut jugée nécessaire, il mourut durant l'opération. Le brigadier Frazer perdit la vie dans le combat. Aussi-tôt que le funeste sort de son détachement fut sù dans le camp de Mr. Burgoyne, toute l'armée vit l'extrémité où elle étoit réduite ; & l'on ne put prendre

conseil que du désespoir. Les Américains , aux ordres du général Gates , la pressoient de toutes parts. Ils étoient au nombre de 30 mille hommes. Car dès que le danger de Burgoyne fut connu , on avoit armé tout le Connecticut & le Hamshire par une proclamation générale. Le général Burgoyne fit une seconde & dernière tentative pour se dégager ; mais il fut repoussé avec beaucoup de perte , & reçut lui-même trois blessures. Le jour suivant , il offrit de capituler ; & Mr. Gates accepta les conditions suivantes : “ que l’armée mettroit bas les armes & se rendroit „ prisonnière de guerre , en laissant aux vain- „ queurs armes , artillerie , attirails & munitions de guerre , drapeaux , bagages & la „ caisse militaire contenant cinquante mille „ livres sterling en especes ; que les troupes „ s’engageroient de la maniere la plus formelle à ne plus servir contre les états-unis „ de l’Amérique pendant toute la durée de „ la contestation ; que , sous cette promesse , „ elles seroient conduites à Boston , pour être „ transportées de-là à bord de bâtimens- „ roiaux , les troupes britanniques en Angleterre , & les Brunswickois en Allemagne „. Cet événement important est arrivé le 17 Octobre dans les environs du fort Edouard. Quelques autres avis ajoutent , que dans la sanglante bataille , qui l’a précédé , quelques-uns de nos régimens ont été taillés en pieces ; que nos troupes se sont ralliées jusqu’à trois fois , pour percer les rangs ennemis & s’ouvrir un passage ; mais que le

nombre des Américains fit échouer ces efforts d'un courage animé par le désespoir. On nomme parmi les tués le lord Petersham & le colonel Ackland, que d'autres disent blessé, ainsi que le général Philips. On assure, qu'avant la dernière action, les troupes de Mr. Burgoyne n'avoient pas eu à manger depuis plus de 36 heures ; mais qu'aussi-tôt après leur reddition les Américains leur ont fourni de tout en abondance.

Lorsque la chambre des communes apprit ce désastre le 3 de ce mois, elle fut frappée d'étonnement: Il s'agissoit d'accorder de nouveau cinq millions 487 mille 13 liv. sterl. 6 shel. & un quart sol, pour les fraix de la guerre américaine ; savoir, trois millions 987 mille 13 liv. sterl. 6 shel. & un quart sol, en quinze différens postes pour l'entretien des troupes nationales & étrangères à la solde de la Grande-Bretagne, & deux millions 500 mille liv. sterl. pour remboursement de billets d'échiquier ; ce qui, avec les trois millions 120 mille liv. sterl. accordés précédemment pour la marine, fait plus de huit millions 600 mille liv. sterl. (environ 207 millions de France) pour le seul état de guerre de l'année prochaine. Le lord Barrington, secrétaire de ce département, aiant présenté les états pour les quinze premiers articles, le colonel Barré se leva & dit, " qu'avant de
 „ procéder plus loin, il demandoit au lord
 „ Germaine, au nom de la chambre, si le
 „ bruit, qui couroit, de la reddition du gé-
 „ néral

„ général Burgoyne & de son armée , étoit
„ vrai „, Mylord Germaine dit , “ qu’il étoit
„ prêt à donner l’information qu’on desiroit ;
„ qu’il ne vouloit point tromper la chambre ;
„ que selon des dépêches , qu’il avoit reçues
„ de Quebec , l’on y avoit eu un avis de
„ Ticonderago , confirmé par le récit de deux
„ ou trois déserteurs , que le général Bur-
„ goyne avoit été réduit à cette triste né-
„ cessité : „ il rapporta les conditions de la
„ capitulation ; & il ajouta , “ qu’il prioit la
„ chambre de suspendre son jugement sur
„ cette malheureuse affaire ; qu’il savoit , qu’il
„ étoit responsable des ordres qu’il avoit
„ donnés ; qu’il étoit prêt à les communi-
„ quer à la chambre , d’abord qu’elle l’exi-
„ gerait ; qu’il croioit , que l’expédition avoit
„ été bien concertée , & que des malheurs
„ imprévus l’avoient seuls fait échouer ; que
„ si , après les recherches faites , l’on trou-
„ voit le contraire , il prioit la chambre de
„ laisser tomber sa censure sur le plan même ,
„ & non sur le général chargé de l’exécuter ;
„ qu’il étoit convaincu , que celui-ci avoit
„ fait son devoir , & qu’à son retour il seroit
„ sans doute en état de se laver de tout
„ reproche „. Ce discours jeta la chambre
(suivant les relations imprimées) dans la
même perplexité qu’on peut supposer dans le
sénat romain , lorsqu’il apprit la perte de la
bataille de Cannes. La douleur & la surprise
furent peintes sur tous les visages : personne
ne parla. Enfin le colonel Barré rompit le

silence; & détournant le visage, *Grand Dieu*, s'écria-t-il, *qui peut retenir sa fureur & son indignation, lorsque l'auteur d'une calamité si terrible, si humiliante, fait, avec le plus grand sang-froid du monde, l'horrible récit d'une armée britannique réduite aux angoisses les plus extrêmes par sa direction!* Il continua sur ce ton, & fut suivi par Mr. Jacques Luttrell & Mr. Burke. Le solliciteur-général Wedderburne tâcha de consoler la chambre & de ranimer ses espérances; mais il ne s'attira que des sarcasmes: & Mr. Fox, appuyé de quelques autres membres, proposa
 „ de supplier le Roi par une humble adref-
 „ se, de faire remettre à la chambre copie
 „ des instructions & autres papiers relatifs
 „ à l'expédition du Canada sous le lieute-
 „ nant-général Burgoyne, & copies des in-
 „ structions du général Howe, relatives aux
 „ démarches qu'il étoit chargé de faire pour
 „ coopérer avec le général Burgoyne: „ mais
 cette proposition passa à la négative. Cependant on s'attend à une révolution dans le ministère, & on parle de rappeler le C. de Chatam au timon des affaires.

La gazette de la cour du samedi 6 de ce mois, contient un état détaillé des navires pris ou repris sur les Américains, depuis le 27 Mai jusqu'au 24 Octobre 1777, par quelques-uns des vaisseaux qui composent la flotte que commande le lord Howe; les premiers montent à 118, les autres à 13.

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (*le 16 Décembre.*) Il paroît une ordonnance du conseil des finances, conçue en ces termes :

Ceux du conseil des domaines & finances de l'Impératrice-Douairière & Reine Apostolique ont pour & au nom de S. M. ordonné & statué, comme ils ordonnent & statuent par les présentes, les points & articles suivans.

I. Il sera perçu 24 sols du cent pesant, outre les droits de convoi & de tonlieux dans les cas où ils opèrent, sur le cuivre rouge battu en plattes venant de l'étranger.

II. Le cuivre rouge ébauché pour chauderons, bassins, cuves, marmites, bouloirs & autres ouvrages de ce genre, & qui doit avoir encore la façon du métier des chauderonniers pour être achevé, venant de l'étranger en ce pays, payera 2 florins 10 sols du cent pesant pour droit d'entrée, outre les droits de convoi & de tonlieux dans les cas où ces derniers droits opèrent.

III. Le cuivre rouge en chauderons, bassins, cuves, marmites, bouloirs & autres ouvrages de ce genre complètement achevés, venant de l'étranger en ce pays, payera 5 florins du cent pesant pour droit d'entrée, outre les droits de convoi & de tonlieux dans les cas où ils opèrent.

IV. Les statues & figures de cuivre fondu, rouge, jaune, ou de bronze, venant de l'étranger en ce pays, continueront de payer dix pour cent de la valeur, outre les droits de convoi, & de tonlieux où ils opèrent. Tous autres ouvrages de cuivre rouge fondu venant de l'étranger en ce pays, payeront 4 florins 10 sols du cent pesant pour droit d'entrée, aussi par-dessus les droits de convoi & de tonlieux dans les cas où ces derniers droits échoient.

V. Le cuivre rouge cru, en masse ou briques, autrement dit cuivre-rossette, venant des provin-

ces

ces héréditaires Allemandes & Hongroises, sera exempt de tous droits d'entrée, convoi, tonlieux ou autres appartenans à S. M.

VI. Le cuivre rouge battu en plattes, venant des provinces héréditaires Allemandes & Hongroises, sera exempt des droits d'entrée & de convoi, & ne payera que la moitié des tonlieux dans les cas où ils étoient.

VII. Les ouvrages de chaudronnerie en cuivre rouge, simplement ébauchés, & qui doivent encore avoir la façon du métier de chaudronniers pour être achevés, venant des provinces héréditaires Allemandes & Hongroises, seront exempts des droits d'entrée & de convoi, & ne payeront que la moitié des tonlieux, dans les cas où ils étoient. Les ouvrages achevés de chaudronnerie en cuivre rouge, venant des mêmes provinces, payeront 25 sols du cent pesant pour droit d'entrée, outre la moitié des droits de tonlieux & de convoi dans les cas où ils opèrent.

VIII. Les statues & figures de cuivre fondu, rouge, jaune ou de bronze, venant des provinces héréditaires Allemandes ou Hongroises payeront la moitié des droits d'entrée & la moitié des droits de convoi & de tonlieux, dans les cas où ces derniers droits opèrent : tous autres ouvrages de cuivre rouge fondu, venant des mêmes provinces, payeront 30 sols du cent pesant seulement pour droits d'entrée, indépendamment de la moitié des droits de convoi & de tonlieux dans les cas où ils étoient.

IX. Le cuivre rouge, tant brut que travaillé en ouvrages quelconques mentionnés ci-dessus, articles 5, 6, 7, & 8, venant des provinces héréditaires Allemandes & Hongroises, jouira de la franchise du droit d'entrepôt dans les magasins de douane établis dans ce pays, ainsi que dans les magasins particuliers des factoreries qui seront établis pour le débit desdits cuivres ; & ces cuivres sortant de ces magasins, pourront être réexportés à l'étranger en exemption de tous droits de sortie, convoi, transit, tonlieux ou autres quelconques appartenans à S.

M. en observant les règles ordinaires prescrites sur les cas de réexportation & de transit. Les dispositions ci-dessus opéreront dans les départemens de Bruxelles, Tirlemont, Turnhout, Anvers, St. Philippe, St. Nicolas, Gand, Bruges, Ostende, Nieupoort, Ypres, Courtray, Tournay, Mons, Chimay, Charleroy & Namur.

Ordonne le conseil à tous ceux qu'il appartiendra, de se régler en conformité des présentes, qui seront affichées aux lieux ordinaires des bureaux des droits d'entrée & de sortie desdits départemens, pour que personne ne puisse en prétexter ignorance. Fait au conseil des domaines & finances de S. M. tenu à Bruxelles le 22 Octobre 1777. signé, LE BARON DE CAZIER, J. DE WITT, DELPLANCO.

Suite de l'ordonnance touchant le commerce de Trieste & d'Ostende.

Les principaux officiers des douanes du bureau où la potasse sera déchargée, délivreront *gratis* un certificat signé de deux d'entr'eux & muni du cachet du bureau, dans lequel ils en attesteront l'arrivée & la décharge, pour la consommation des provinces Beligiques, en rappelant le nombre, & le poids des tonneaux ou *Collis*, le nom du navire & du capitaine, ainsi que la date des dépêches ou certificats de Trieste ou de Fiume, par lesquels ces parties de potasse seront parvenues : bien entendu aussi, que si à l'arrivée on met ces parties dans l'entrepôt, elles ne pourront en être retirées que pour la consommation de ce pays.

XVI. L'origine des marchandises des provinces Allemandes, Hongroises & Galliciennes allant aux provinces Beligiques, sera constatée, pour les expéditions par terre, par les dépêches imprimées des douanes, & quant aux expéditions par mer, par les attestations des gouverneurs des ports francs de Trieste & de Fiume, auxquels les négocians devront subministrier à cet effet la déclaration spécifique de leurs marchandises.

L'origine des marchandises des provinces Beligiques

giques, devra pareillement être constatée par les dépêches imprimées des douanes.

Ces dépêches ou certificats de part & d'autre, devront pour être tenus valables, être produits endéans huit mois pour le transport par mer, & dans quatre mois pour le transport par terre.

Les dépêches des douanes Belges sur les provinces Allemandes devront selon la destination être produites à l'une des villes d'entrepôt mentionnées au § 45 du tarif du 15^e juillet 1775, savoir : Prague, Eger, Pilsen, Kœniggratz, Bœmisch-Leippa, Gabel & Neuhaus, en Bohême; Brunn, Ollmutz & Nickolsburg, en Moravie; Troppau & Teschen, en Silésie; Vienne, Lintz, Steyer, Neustadt & Krems dans l'Autriche sur le haut & bas Enns; Gratz, Leuben, Laybach, Klagenfurth, Villach & Gœrtz, dans l'Autriche intérieure, ainsi que Trieste & Fiume, pour les expéditions par mer, comme il est marqué ci-dessus au §. 12.

On délivrera dans les bureaux désignés ci-dessus, les dépêches pour le transport ultérieur, selon la destination des marchandises.

Les expéditions des douanes Allemandes sur les provinces Belges, ne pourront être dirigées que sur les bureaux suivans : Bruxelles, Tirlemont, Turnhout, Anvers, Louvain & Malines, pour le Brabant; Gand, St. Nicolas, Bruges, Ostende, Nieuport, Ipres & Courtray, pour la Flandre; Tournay pour le Tournaisis; Mons pour le Hainaut; Charleroy & Namur, pour le comté de Namur; Luxembourg, Marche & St. Vith, pour le Luxembourg; & Merve pour le Limbourg.

Les dépêches des douanes Allemandes pour les marchandises qui viendront par terre, devront être exhibées au bureau de Wasserbillig, pour ce qui viendra par la route de Trèves; au bureau d'Aix la chapelle pour ce qui viendra par la route d'Aix; & au bureau de Bâlen, pour ce qui viendra par la route de Cologne: quant aux marchandises qui viendront par mer, les attestats des gouverneurs de Trieste & de

Fiume devront être produits aux bureaux d'Offende, de Nieuport ou de Bruges.

XVII. Les marchandises, manufactures & denrées des Etats héréditaires Allemands, Hongrois & de Gallicie, jouiront de la franchise d'entrepôt dans les magasins des douanes Beligiques, excepté qu'à Bruges on percevra le droit de magasin, qui y est établi.

Quant aux marchandises, manufactures & denrées Beligiques, qui seront déposées, dans les magasins des douanes Allemandes, on se réglera selon les §. 60, 61 & 62, du tarif du 15 juillet 1775, imprimés à la suite des présentes.

XVIII. Quant aux marchandises dont l'exportation est absolument défendue, on s'en tiendra aux prohibitions actuelles, respectivement dans les provinces Beligiques, comme dans les provinces Allemandes, Hongroises & de Gallicie : ces marchandises ne seront pas comprises dans le commerce réciproque entre les coëtats.

Ordonne le conseil à tous ceux qu'il appartiendra, dans les provinces Beligiques, de se régler en conformité des présentes, qui seront affichées aux lieux ordinaires des bureaux des droits d'entrée & de sortie, pour l'information du public, & afin qu'on ne puisse en prétexter ignorance. Fait au conseil des domaines & finances de S. M. tenu à Bruxelles le 15 Novembre 1777. *signé*, LE BARON DE CAZIER, J. DE WITT, DELPLANCQ.

Extrait de l'édit pour les douanes Beligiques, du 27 Août 1766.

IX. Lorsque les droits se leveront à la valeur, on devra déclarer la qualité & la vraie valeur des marchandises, manufactures & denrées. Si la déclaration est fautive dans la qualité, lesdites marchandises, manufactures & denrées seront confisquées. Si l'inexactitude de la déclaration tombe sur la quantité, la confiscation n'aura lieu que pour l'excédent, & si les employés jugent que les marchandises, manufactures & denrées sont d'une valeur supérieure à celle déclarée, ils pourront les carrer & retenir, à condition. 1°. Qu'ils remboursent les droits qui ont

été perçus. 2°. Qu'ils payent la valeur déclarée. 3°. Qu'outre ce ils payent quinze pour cent de ladite valeur déclarée, si le payement s'en fait dans les vingt-quatre heures, à compter de la déclaration du carrage; seize pour cent, s'il ne se fait que dans deux fois vingt-quatre heures; & dix-sept pour cent, s'il ne se fait que dans trois fois vingt-quatre heures. Passé ce terme, le carrage ne pourra avoir lieu; & les employés demeureront responsables des dommages & intérêts du retard qu'ils auront causé, lesquels ils seront obligés de payer à raison de trois pour cent de la valeur déclarée, sans que le marchand à qui les marchandises appartiennent, soit tenu de faire quelque preuve sur le montant des mêmes dommages & intérêts.

Extrait par traduction du tarif des douanes Allemandes du 15 Juillet 1775.

§. XLV. Nous avons résolu de dénommer les lieux d'entrepôt dans les villes suivantes : Prague, Eger, Pilsen, Kœniggratz, Bœmisch-Leip-pa, Gabel & Neuhaus, en Bohême; Brunn, Olmutz & Nickolsburg, dans la Moravie; Troppau & Teschen, en Silesie; Vienne, Lintz, Steyer, Neustadt & Krems, dans l'Autriche sur le haut & bas Enns; Gratz, Leuben, Laybach, Klagenfurth, Villach & Gœrtz, dans l'Autriche intérieure. En conséquence toutes les marchandises qui viennent de l'étranger en quantité considérable, ne pourront, au choix du propriétaire ou du voiturier, être consignées que sur l'une ou l'autre de ces villes, pour y remplir les formalités de la douane & y payer les droits dûs, dans le cas où la totalité ne payeroit point les droits à la frontière.

§. LX. Dans le cas qu'un négociant feroit consigner une marchandise pour la consommation dans quelque ville d'entrepôt; & voudroit ensuite, avant que la marchandise ne sorte de la douane, la faire passer, soit dans une autre ville d'entrepôt; soit par transit à l'étranger; il devra, dans le premier cas, lever un second acquit de consignation; & dans le second cas,

au acquit de transit après avoir payé les droits dûs.

§. LXI. Si des négocians ou autres laissent les marchandises, après que l'arrivée leur en aura été avertie, plus de cinq jours, en ce compris le tems du déchargement & du rechargement, dans le magasin du bureau, le receveur levra outre le droit d'entrée, un droit d'entrepôt de deux deniers par jour pour chaque quintal & pour chaque balle pesant en dessous d'un quintal.

§. LXII. Nous permettons aux négocians connus & furs, de déposer en payant les mêmes droits, dans le magasin d'une ville d'entrepôt, les marchandises étrangères qu'il destine à quelque spéculation du commerce, sans qu'il soit obligé de déclarer s'il les y vendra, ou s'il les fera transporter plus tard à quelque autre destination.

§. CV. Quant aux marchandises qui doivent les droits à la valeur, les négocians ou voituriers seront obligés de déclarer cette valeur eux-mêmes; & si les officiers de douane la jugent trop en dessous de la valeur réelle, ils pourront l'augmenter. Dans ce cas le propriétaire aura le choix d'abandonner la marchandise aux officiers pour la valeur que ceux-ci auront fixée & qu'ils devront payer comptant, ou de payer les droits suivant cette même valeur augmentée.

NB. Il sera rédigé ci-après des extraits des tarifs des douanes pour les provinces Allemandes, de Hongrie & de Gallicie, afin de servir à l'information des négocians Belges. Quant aux dispositions ultérieures, & réglemens des douanes, elles seront aussi imprimées & rendues publiques, pour pouvoir en faire une collection, en y joignant l'ordonnance du 22 Octobre dernier, au sujet du commerce des cuivres rouges, travaillés ou bruts.

Dans le Journal du 1. Decemb. p. 484, l. 34.
prédiction, lisez prédilection.

TABLE.

TURQUIE.	(Constantinople.	33
RUSSIE.	(Pétersbourg.	35
POLOGNE.	(Varsovie.	35
ESPAGNE.	(Madrid.	37
PORTUGAL.	(Lisbonne.	40
SUEDE.	(Stockholm.	41
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	43
	{ Hamelen.	46
	{ Mayence.	47
ITALIE.	{ Rome.	47
	{ Florence.	49
FRANCE.	{ Paris.	51
	{ Nantes.	59
	{ Versailles.	60
ANGLETERRE.	(Londres.	61
PAYS-BAS.	(Bruxelles.	73